



DISTRIBUTION : Générale  
J/11-02/SR  
ORIGINAL : Anglais

**Commission de coopération environnementale  
de l'Amérique du Nord**

**Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 11-02  
et tribune publique sur la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord**

**tenues les 21 et 22 juin 2011**

au

Palais des Congrès

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Montréal, Québec H2Z 1H2

Tél. : 514-871-8122; téléc. : 514-871-9389

**Compte rendu de discussion<sup>1</sup>**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu sa session ordinaire n° 11-02 les 21 et 22 juin 2011 à Montréal (Québec), Canada. La première journée de la session comptait une tribune publique destinée à examiner les questions que soulève la croissance rapide de la masse de déchets électroniques en Amérique du Nord, et à étudier des moyens pour que les trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) puissent mieux gérer ces déchets et enrayer leur commerce illicite. Les conclusions de la tribune publique sur la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord étaient censées servir de fondement à un avis éventuel au Conseil. La deuxième journée de la session, également ouverte au public, a donné lieu à des comptes rendus de la part des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux et à l'examen d'un avis éventuel au Conseil.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, des mesures de suivi à prendre et des responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter dans le site Web de la CCE, à l'adresse <[www.CCE.org](http://www.CCE.org)>.

**Le mardi 21 juin 2011**

**Mot de bienvenue et observations de la présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Irasema Coronado**

La présidente du CCPM souhaite la bienvenue aux participants à la séance publique et donne un aperçu des activités de la CCE en précisant qu'elle a été établie parallèlement à l'ALÉNA. Elle indique également que sa mission consiste à favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement nord-américain au bénéfice des générations actuelles et à venir, et ce, dans un contexte où les échanges économiques et les liens sociaux se multiplient entre le Canada, le Mexique et les

---

<sup>1</sup> Avertissement : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

États-Unis, ainsi qu'à faciliter la collaboration et la participation du public à ses travaux. M<sup>me</sup> Coronado mentionne aussi que le rôle du CCPM consiste à solliciter un apport équilibré de la part du public à l'examen d'importantes questions environnementales, et à formuler des avis au Conseil de la CCE, lequel est constitué des ministres de l'Environnement du Canada et du Mexique, et de l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

M<sup>me</sup> Coronado déclare également que le CCPM tient trois sessions ordinaires par année, que la présente session à Montréal constitue la deuxième de 2011 et qu'elle a lieu dans le cadre de la XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil de la CCE. Après avoir précisé que ces sessions ordinaires sont ouvertes au public, M<sup>me</sup> Coronado annonce que la présente session sera intégralement diffusée en direct sur le Web, ce qui permettra à de nombreuses personnes d'y assister à distance. Elle ajoute que le CCPM a intensivement recours aux réseaux Facebook et Twitter pour veiller à ce que les discussions soient équilibrées et que le public puisse largement y participer. Elle précise que la session est diffusée simultanément sur le Web dans les trois langues, à savoir en français, en anglais et en espagnol, et qu'un service d'interprétation est offert à l'assistance sur place.

M<sup>me</sup> Coronado passe en revue l'ordre du jour de la séance publique et mentionne qu'il offre la possibilité de formuler des questions et des réponses, et de tenir des discussions. Elle ajoute que le public aura aussi la possibilité de s'entretenir avec les membres du Conseil le lendemain, au cours de la partie publique de sa XVIII<sup>e</sup> session ordinaire.

M<sup>me</sup> Coronado remercie toutes les personnes qui se sont chargées de l'organisation de cette session ordinaire et de la tribune publique sur les déchets électroniques. Elle demande ensuite à chacun des membres du CCPM de se présenter et indique que leur biographie est consultable dans le site Web de la CCE, à l'adresse <cec.org>.

### **Tribune publique sur la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord**

La présidente ouvre la tribune publique en présentant la première oratrice, M<sup>me</sup> Westervelt, directrice de l'intendance des produits électroniques au *Basel Action Network* (Réseau d'action de Bâle), dont la biographie est consultable sur le site Web de la CCE, et précise que son exposé portera sur les défis et les possibilités que présentent les déchets électroniques en Amérique du Nord.

#### **Exposé de M<sup>me</sup> Sarah Westervelt, directrice de l'intendance des produits électroniques au Basel Action Network, intitulé *Les défis et les possibilités que présentent les déchets électroniques en Amérique du Nord***

M<sup>me</sup> Westervelt commence son exposé en indiquant de quelle manière, à l'âge de la technologie de l'information, nous sommes inondés de nouveaux gadgets, jouets et outils qui changent fondamentalement notre vie. Elle ajoute que comme dans tout contexte de changement radical, il y a des avantages et des conséquences dont nous pouvons ne pas être conscients. Elle indique que nous sommes aux prises avec des produits de consommation qui connaissent un taux de croissance renversant, et déclare qu'en 1965, il y avait 19 430 ordinateurs aux États-Unis, et qu'en 2009, il y en avait 274 500 000, soit environ 900 ordinateurs pour 1 000 personnes. Actuellement, on estime que les États-Unis comptent un ordinateur par personne. Elle poursuit en mentionnant que le défi dépasse les ordinateurs et comprend tout ce qui est électronique, et que l'avènement des techniques d'énergie verte tels que les panneaux solaires et les voitures électriques alourdira ce fardeau.

Outre une hypercroissance dans ces domaines, nous sommes confrontés à une hyperobsolescence, car jamais auparavant une quantité aussi considérable de produits n'est devenue obsolète aussi rapidement. Nos vieux réfrigérateurs et grille-pain pouvaient durer 15 à 20 ans, mais ce n'est plus le cas, peut-être en raison de rapides innovations, mais aussi d'une obsolescence planifiée découlant du fait que les fabricants ne font pas l'objet de mesures les incitant à prolonger la durée de vie des produits. Ils sont cependant incités à fabriquer des produits ayant un fort taux de renouvellement et à faire en sorte que les consommateurs jettent les vieux pour s'en procurer des neufs en évoquant toujours le principe du recyclage pour justifier cette démarche. La combinaison de l'hypercroissance et de l'hyperobsolescence a donné lieu à des montagnes de déchets à l'échelle mondiale.

La production annuelle de déchets électroniques en Amérique du Nord a été estimée en 2009 à 220 000 tonnes au Canada, à 180 000 tonnes au Mexique et à 3 000 000 tonnes aux États-Unis. Ces impressionnantes quantités de déchets produites chaque année pourraient constituer à elles seules un énorme problème, mais les choses s'aggravent lorsque l'on prend conscience que ce matériel ne constitue pas juste des déchets, car selon la définition internationale, il s'agit de déchets toxiques. M<sup>me</sup> Westervelt précise que parmi les substances toxiques qu'ils contiennent se trouvent le plomb, le cadmium, le mercure, le béryllium, le sélénium, le lithium, l'antimoine, l'arsenic, le polychlorure de vinyle, les chlorofluorocarbures et des éléments de terres rares.

Elle mentionne également qu'une législation édictée avec de bonnes intentions a détourné les déchets électroniques des lieux d'enfouissement vers les établissements de recyclage. Elle ajoute que si ce revirement semblait louable, on a constaté qu'un grand nombre de ces établissements n'effectuent pas vraiment du recyclage, et qu'on pourrait plutôt les qualifier de centres de distribution de déchets à l'échelle mondiale, car ils expédient le matériel à d'autres endroits à des fins de recyclage. Bien que les données ne soient pas précises, la plupart des initiés dans ce secteur de l'industrie admettent qu'entre 50 à 80 % de ce qui est expédié aux « recycleurs » est exporté à bord de porte-conteneurs vers d'autres parties du monde qui ne disposent d'aucune infrastructure pour traiter les déchets électroniques. Dans les trois pays signataires de l'ALÉNA, cette question s'avère très sérieuse; ils ont pris certaines mesures d'application des lois, mais les sanctions à l'égard du petit nombre de cas qui ont fait l'objet d'une poursuite ont été dérisoires et n'ont pas d'effet dissuasif.

M<sup>me</sup> Westervelt expose certaines des solutions aux problèmes de plus en plus nombreux que posent les déchets électroniques dans les trois pays. En examinant les efforts à caractère juridique destinés à mettre un terme aux exportations de ces déchets, elle fait état de la Convention de Bâle et de l'interdiction à laquelle elle a donné lieu en 1995, en précisant qu'elle comporte un simple principe de justice environnementale et prescrit qu'aucune personne ou qu'aucun groupe de personnes ne doit supporter une part disproportionnée d'incidences environnementales négatives. Elle précise que l'interdiction de Bâle restreint juridiquement les abus des forces du marché, lesquels tendent à externaliser les coûts en les faisant supporter aux pauvres par des expéditions à l'échelle mondiale.

Bien que le volet de la Convention de Bâle visant les déchets électroniques s'applique principalement à l'Europe, on considère que son application serait également bénéfique dans le cadre de l'ALÉNA.

M<sup>me</sup> Westervelt déclare qu'il faut édicter des lois pour faire cesser l'expédition des déchets électroniques à l'échelle mondiale, sans compter les efforts considérables à déployer afin de promouvoir des normes rigoureuses de recyclage et d'encourager la conception écologique par des mesures incitatives. Elle indique que nous n'aurions pas autant de problèmes avec les déchets électroniques s'ils étaient fabriqués de manière à avoir une plus longue durée de vie, à être facilement recyclables et à ne contenir aucune substance toxique. Elle soutient que nous pouvons commencer à encourager cette démarche en achetant des produits écologiques. Elle conclut en mentionnant que si nous voulons arrêter le flux de déchets

électroniques toxiques, les dirigeants de tous les échelons doivent agir de la bonne manière en contribuant à promouvoir la conception écologique des produits et en soutenant l'utilisation de diverses fiches de rendement envisagées pour évaluer celui des fabricants et de leurs produits.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Westervelt d'avoir donné un exposé très informatif et invite l'assistance sur place et en ligne à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver remercie l'oratrice d'avoir rappelé ce très important défi environnemental et ses répercussions dans diverses parties du monde. Il lui demande de donner des précisions sur le fait que les États-Unis expédient des déchets électroniques dans diverses parties du monde, parfois sous le couvert d'une nouvelle technologie.

Réponse : M<sup>me</sup> Westervelt répond que de nombreuses personnes croient qu'il faut ignorer la Convention de Bâle et permettre les expéditions vers des pays qui possèdent les infrastructures nécessaires pour gérer convenablement les déchets électroniques et adhèrent à la norme ISO 14001. Elle estime qu'il ne faudrait pas permettre que cela se produise, parce qu'il est important de considérer en premier lieu l'aspect légal du commerce entre deux pays. Étant donné que les États-Unis ne sont pas signataires de la Convention de Bâle, il est actuellement illégal que tous ceux qui en sont signataires échangent avec les États-Unis des déchets visés par cette convention. Par ailleurs, il est également important que le pays destinataire dispose d'un établissement pour gérer les déchets de manière à pouvoir donner lieu à un suivi et à ne pas constituer un danger pour la population.

Questions et observations : M. Tim Hearn demande à l'oratrice de bien vouloir donner des détails sur ses préoccupations concernant la conception écologique, par exemple, dans le domaine des ordinateurs.

Réponse : M<sup>me</sup> Westervelt répond en citant un exemple illustrant le fait que l'industrie a déjà allégué ne pas pouvoir exécuter de soudure sans plomb en vue de se conformer aux dispositions législatives européennes, mais que lorsqu'elle a été obligée de le faire, elle a respecté ces dispositions. Elle ajoute qu'il est possible de ne plus utiliser de substances toxiques dans la fabrication des produits, et mentionne qu'Apple y est arrivé en remplaçant les boîtiers de plastique des ordinateurs par des boîtiers en aluminium. Une diminution du taux de renouvellement du matériel serait également avantageuse, tout autant que la fabrication dans une perspective de recyclage. Selon elle, les fabricants doivent aider les recycleurs en indiquant sur une étiquette les matières dont ils se servent pour fabriquer leurs produits. Elle conclut en disant que cette question ne peut se résoudre qu'en éliminant les substances toxiques et en concevant les produits pour qu'ils durent plus longtemps et soient recyclables.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy déclare que ce que vient de mentionner l'oratrice est très semblable à l'histoire d'autres produits qui ont déjà dominé les marchés, notamment les automobiles, les réfrigérateurs et les climatiseurs. Il mentionne que presque tous les pays en développement importent des produits à partir des pays riches, et demande à l'oratrice si elle estime nécessaire qu'une loi prescrive d'évaluer le cycle de vie de tous les produits qui endommagent l'environnement, et s'il ne faudrait pas en édicter une qui ne vise pas seulement les déchets électroniques.

Réponse : M<sup>me</sup> Westervelt répond qu'en ce qui concerne le cycle de vie des produits, ce que nous faisons est lourd de conséquences, car ce cycle, de l'extraction du minerai jusqu'au remplacement d'un produit, ne dure que dix-huit mois et a des effets sur l'environnement. Elle trouve que cette suggestion est judicieuse et que les fabricants pourraient être responsables de leurs produits à compter de l'extraction du minerai jusqu'à la fin du cycle de vie de ces produits, ce qui permettrait à ces derniers de servir la société au lieu de la desservir en raison de l'important déséquilibre qui détériore l'environnement. Elle précise

que la législation constitue une grande niveleuse dans ce secteur d'activité, et que le fait de s'occuper d'un produit à la fin de son cycle de vie ne constitue pas une solution.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez mentionne qu'une disposition de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) prévoit que les trois pays doivent gérer les répercussions environnementales du libre-échange. Ce faisant, il estime qu'il devrait y avoir une libre circulation des produits dans le domaine de l'électronique, et que certaines des discussions en cours peuvent contredire les visées de l'Accord. Mentionnant que le Mexique est le destinataire de la plupart des déchets des États-Unis, et que le Canada l'est aussi dans une certaine mesure, il demande ce que l'on peut faire pour favoriser le libre-échange tout en restreignant les expéditions de déchets électroniques. Faisant remarquer que le recyclage de ces déchets est si coûteux au Mexique qu'une entreprise ne peut y recourir si elle veut être rentable, il demande s'il existe un moyen de diminuer ce coût, peut-être par des mesures incitatives. Il ajoute qu'en ce qui concerne les consommateurs, le recyclage coûte si cher qu'ils deviennent paranoïaques et sont paralysés à tel point qu'ils continuent d'utiliser du matériel informatique, mais sans pouvoir trouver de solutions de recyclage, ce qui fait qu'ils ne recyclent rien. Comment peut-on arriver à diminuer cette paranoïa?

Réponse : M<sup>me</sup> Westervelt répond que le meilleur message que l'on peut envoyer aux consommateurs afin qu'ils puissent améliorer les choses consiste à leur recommander de prolonger le plus longtemps possible la durée de vie de leurs appareils électroniques. Lorsqu'il est temps de les renouveler, il est préférable de le faire rapidement pendant qu'ils ont encore de la valeur plutôt que de les entreposer jusqu'à ce qu'ils soient obsolètes. La stratégie la plus utile à des fins de recyclage consiste à encourager la vente d'unités de travail complètes sur le marché des produits d'occasion. La deuxième des solutions les plus lucratives consiste à vendre des pièces en état de fonctionner sur ce marché. Mais la moins lucrative consiste à essayer de récupérer les divers composants, dont les métaux. Ce n'est pas une bonne idée d'expédier du matériel dans une fonderie ou au déchiquetage, car cela consiste à mélanger des matières toxiques avec des matières non toxiques. Le tri des matières à la suite d'un déchiquetage évolue en se perfectionnant de plus en plus. Il appartient aux collectivités de comprendre qu'il faut qu'elles en assument les coûts et d'obtenir du financement à cette fin, de manière à ne pas exporter ce matériel vers des pays qui ne veillent pas à la salubrité et à la sécurité de l'environnement, et par la même à la santé et à la sécurité de leurs travailleurs. En vertu de l'ALÉNA, chaque pays souverain ayant le droit de protéger sa population et son environnement, il est important de s'y accrocher et de l'exercer.

Questions et observations : M. Glen Wright déclare que contrairement à certains autres problèmes environnementaux, notamment les gaz à effet de serre, ce problème semble tout à fait soluble. En vous fondant sur votre expérience, quelle est la réceptivité des fabricants quant à prendre la responsabilité des défis que présente la fin du cycle de vie de leurs produits par rapport à l'environnement?

Réponse : M<sup>me</sup> Westervelt répond que le degré d'acceptation de cette responsabilité diffère parmi les intervenants de l'industrie en vue de collaborer avec le milieu de l'environnement. Certains d'entre eux sont très désireux de financer des recherches afin de régler le problème que pose le flux de déchets. Ils disposent de capacités dans le domaine de la conception, mais l'enjeu consiste à savoir à quel point ce secteur de l'industrie est concurrentiel et quels sont les consommateurs qui accepteraient d'absorber les coûts élevés d'une conception écologique de ces produits. Nous devons équilibrer les chances, en grande partie comme l'a fait l'Europe en édictant une législation. De cette manière, on assistera à une course en vue de respecter le nouveau seuil de référence, comparativement à la pratique actuelle qui ne tient compte que des prix. La législation représente le seul moyen d'établir une seule base de référence pour tous les fabricants, ce qui permettra à ce secteur de demeurer concurrentiel.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Adriana Nelly Correa déclare qu'à son avis, la certification est utile si l'on y a adéquatement recours. Elle peut servir à protéger la qualité des produits et la salubrité de l'environnement, sans compter qu'elle est reliée à l'instauration de normes et s'avère efficace en servant de guide aux organismes participants. Elle mentionne que l'organisme e-Stewards pourrait nous faire tirer parti de son expérience et demande à l'oratrice si elle aurait des observations à formuler à ce sujet.

Réponse : M<sup>me</sup> Westervelt répond que la pertinence des programmes de certification pour les gouvernements réside dans le fait qu'ils sont conformes aux lois qui découlent des normes. Les lois sont difficiles à édicter, mais les normes peuvent évoluer beaucoup plus rapidement que l'on peut modifier les règlements. Une fois que des normes sont établies, elles peuvent donner lieu à des lois qui exigent la conformité à ces normes, et il est alors possible de former et de nommer des vérificateurs à cette fin. La norme e-Stewards concernant le recyclage et la réutilisation responsables du matériel électronique constitue la meilleure des normes en vigueur, et elle est régulièrement révisée afin de tenir compte des changements dans le flux de déchets électroniques.

La présidente remercie l'oratrice de son exposé et de ses observations des plus captivants. Elle met ensuite un terme à cette partie de la séance en informant l'assistance que les membres du CCPM seraient heureux de recevoir des suggestions qui pourraient les aider à formuler un avis au Conseil, et indique l'adresse de courriel à utiliser pour transmettre tout message au Comité. Elle déclare également que la séance du lendemain matin sera consacrée à des discussions sur cet avis éventuel au Conseil. Elle donne ensuite la parole à M<sup>me</sup> Felicia Marcus, représentante américaine au sein du CCPM, afin qu'elle anime la prochaine partie de la séance concernant la coopération entre les organismes chargés de l'application des lois sur les déchets électroniques.

### **Coopération des organismes en matière d'application des lois sur les déchets électroniques dans le cadre de la CCE**

L'animatrice, M<sup>me</sup> Felicia Marcus, présente les trois spécialistes (dont les biographies sont consultables dans le site Web de la CCE), à savoir :

- M. Albert Holtz, conseiller principal à Environnement Canada;
- M. Felipe Olmedo, directeur de l'inspection des déchets dangereux à la direction générale de l'inspection et de la surveillance dans les ports et les aéroports et aux frontières du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) du Mexique;
- M<sup>me</sup> Deborah Kopsick, spécialiste en protection de l'environnement à l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

M<sup>me</sup> Marcus demande à chacun de ces spécialistes de donner un bref exposé, et mentionne que l'assistance sur place et en ligne pourra ensuite formuler des questions et des observations.

#### **M. Albert Holtz, conseiller principal à Environnement Canada**

M. Holtz commence son exposé en déclarant qu'au Canada, la gestion et le contrôle des déchets dangereux et non dangereux, de même que des matières dangereuses recyclables, donnent lieu à une responsabilité partagée. Le gouvernement fédéral régleme les mouvements internationaux ainsi qu'entre les provinces et les territoires, alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux régleme les mouvements entre eux et instaurent également des mesures de contrôle en délivrant des permis à des établissements qui produisent, transportent et traitent des déchets sur leur territoire respectif.

Les administrations municipales sont responsables de la collecte, du réacheminement et de l'élimination des déchets domestiques.

Il fait ensuite état des cas connus d'exportation illicite de déchets électroniques à partir du Canada sur une période de six ans, soit de 2005 à 2010, qui ont donné lieu à quarante mesures d'application des lois. Les conclusions des enquêtes ont révélé que la majorité des expéditions s'effectuent par voie maritime et n'impliquent qu'une très petite partie des entités réglementées. Il précise qu'il existait de nombreux problèmes de compétences (en matière d'immigration, de transport et aussi de douanes avec l'Agence des services frontaliers du Canada) étant donné que les déchets électroniques étaient souvent incorrectement classés comme déchets de plastique ou de métal et expédiés sans permis valide avec du matériel autorisé à l'exportation. Les expéditeurs avaient déclaré que ce matériel représentait des déchets non visés par la réglementation et qu'il devait être réutilisé une fois arrivé à destination.

M. Holtz estime nécessaire de conclure des ententes de coopération trilatérale et cite en exemple l'interception d'une expédition de déchets électroniques illicite par les autorités américaines. Il précise que l'EPA a fait parvenir de l'information à Environnement Canada au sujet d'une entreprise canadienne menant des activités aux États-Unis qui faisait l'objet d'accusations, et que le Canada a entrepris des recherches sur ses antécédents, ce qui lui a permis de découvrir que deux entreprises associées étaient en activité aux États-Unis et neuf au Mexique. Le Canada a transmis cette information au Mexique et aux États-Unis, ce qui a permis à ce pays de réussir à intenter des poursuites judiciaires contre celles en activité sur son territoire. Il conclut en indiquant en outre que quatre des entreprises mexicaines ne détiennent pas de permis d'exploitation et qu'elles font actuellement l'objet d'une enquête.

**M. Felipe Olmedo, directeur de l'inspection des déchets dangereux à la direction générale de l'inspection et de la surveillance dans les ports et les aéroports et aux frontières du Profepa**

M. Olmedo déclare que le Mexique produit entre 180 000 et 257 000 tonnes de déchets électroniques par année, et que ceux-ci comprennent des ordinateurs, des téléphones cellulaires, des téléviseurs, des assistants numériques personnels, des appareils téléphoniques, audio et vidéo, des moniteurs, des périphériques d'ordinateur (claviers, haut-parleurs et accessoires), des photocopieurs, des imprimantes et des scanners. En 2007, le Mexique comptait environ 11,2 millions d'ordinateurs, 50,6 millions de téléphones mobiles et 1,7 million d'assistants numériques personnels.

M. Olmedo poursuit en donnant un aperçu de la loi générale du Mexique relative à la prévention et à la gestion intégrée des déchets, et déclare qu'il y a deux catégories de déchets. La première comprend les déchets provenant de procédés de fabrication qui ne répondent pas aux critères permettant de les considérer comme des déchets dangereux ou solides, ainsi que comme des déchets provenant de gros producteurs de déchets solides municipaux. La deuxième catégorie comprend des déchets dangereux qui ont des caractéristiques de corrosivité, de réactivité, d'explosivité, de toxicité ou d'inflammabilité, ou qui contiennent des agents infectieux, de même que des emballages contaminés, des contenants et des sols qui sont transférés vers d'autres emplacements conformément à ladite loi générale.

M. Olmedo indique que les autorités fédérales vérifient la conformité à la réglementation sur les déchets dangereux et imposent des mesures correctives et sécuritaires et des sanctions en cas d'importation et d'exportation de ces déchets. Pour ce qui est des États, il déclare qu'ils vérifient la conformité aux dispositions législatives concernant les déchets, y compris une manutention particulière, et imposent des sanctions et des mesures de sécurité.

Il ajoute que depuis son entrée en vigueur en vertu de l'Accord, la classification et la codification des marchandises, dont l'importation et l'exportation sont réglementées par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), le Mexique n'a enregistré aucune déclaration d'importation ou d'exportation de déchets électroniques, et seulement 2 905 tonnes de tubes cathodiques (que ce pays considère comme des déchets dangereux) pour l'exportation et 18 327 tonnes pour l'importation. Le Mexique doit toutefois s'attaquer au défi que présentent la différenciation des matières premières secondaires et des déchets, et l'établissement d'une définition pour les termes « réutilisation », « reconditionnement » et « réparation ». M. Olmedo déclare aussi que la collaboration avec les autorités douanières afin d'identifier et de classer correctement le matériel électronique usagé, et de déterminer à quel moment il a atteint la limite de sa durée utile, constitue également un défi.

M. Olmedo affirme aussi que le Mexique s'est engagé à dispenser une formation aux agents des douanes et au personnel du Profepa afin qu'ils puissent détecter les expéditions de déchets électroniques aux plus importants points d'entrée. Le Profepa a réclamé une modification du tarif douanier pour les déchets électroniques afin de procéder à une meilleure classification et de multiplier les vérifications. Cet organisme continue de contribuer aux activités du Groupe de travail sur les déchets dangereux de la CCE en vue d'établir un processus d'échange de renseignements sur les expéditions illicites de déchets dangereux. Conformément à ses engagements internationaux à l'égard de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Convention de Bâle et de l'Accord de La Paz qu'il a conclu avec les États-Unis, le Mexique s'emploie à lutter contre la contrebande de déchets électroniques.

#### **M<sup>me</sup> Deborah Kopsick, spécialiste en protection de l'environnement à l'EPA**

M<sup>me</sup> Kopsick commence son exposé en déclarant que la *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA, Loi sur la conservation et la récupération des ressources) réglemente la manutention et l'élimination des déchets dangereux aux États-Unis, mais que les tubes cathodiques ne font pas partie des déchets dangereux réglementés si leur gestion respecte certaines conditions en matière de sécurité, et ce, afin de promouvoir la réutilisation et le recyclage de ces tubes. Les questions d'importation et d'exportation relèvent du gouvernement fédéral, et une fois qu'il a reçu des déclarations d'exportation, des agents régionaux ou étatiques chargés de l'application des lois peuvent mener des inspections. Il existe actuellement aux États-Unis un grand nombre de programmes volontaires qui visent à faciliter la gestion rationnelle du matériel électronique. Par ailleurs, les États peuvent instaurer des programmes pour gérer les déchets électroniques, notamment des programmes de réduction à la source, de reprise des produits, de droits de recyclage, d'interdiction d'élimination, etc. Vingt-quatre États sont dotés d'une législation relative aux déchets électroniques et douze ont déféré des causes criminelles devant les tribunaux qui sont encore en instance.

M<sup>me</sup> Kopsick mentionne par ailleurs la collaboration d'homologues locaux, étatiques et fédéraux avec Interpol (dans le cadre de son *Environmental Crimes Programme* [Programme sur les crimes environnementaux]) et le Groupe de travail sur les déchets électroniques de la CCE. Elle fait aussi état du *Seaport Network Inspection Project* (projet d'inspection du réseau de ports de mer), qui a débuté durant l'été de 2010 avec la participation du Canada, du Mexique et des États-Unis, et donne lieu à une combinaison de données sur les enquêtes, les règlements et l'application des lois concernant les déchets de tubes cathodiques en vue d'échanger ces données avec les agents des douanes. Ce projet a permis de recenser de nombreux recycleurs, courtiers, transitaires et destinataires impliqués dans le transport manifestement illicite de déchets de tubes cathodiques vers Hong Kong, la Chine et le Vietnam. Il a aussi amélioré la connaissance du commerce illicite de déchets électroniques et a contribué à l'instauration de méthodes pour faciliter la perturbation et le démantèlement du flux illicite de déchets électroniques.

M<sup>me</sup> Kopsick soutient que pour résoudre le problème que posent les déchets électroniques, il est important que les trois pays signataires de l'ALÉNA partagent et perfectionnent un système de communication au sujet de ces déchets. Elle estime en outre important de nouer des relations nationales et internationales, et de respecter le rôle de chacun dans le cadre d'une équipe ainsi qu'en fonction d'un esprit de coopération entre les organismes de l'environnement et des douanes, car cela constituera un facteur déterminant pour assurer la réussite de cette démarche. Elle ajoute qu'il est également essentiel de dispenser une formation adéquate et coordonnée aux inspecteurs, et de publier les réalisations étant donné que la dissuasion représente un but ultime. Elle affirme aussi que la promotion et l'adoption de principes de gestion écologiques dans les petites et moyennes entreprises (PME) nord-américaines de recyclage et de remise à neuf de déchets électroniques seront importantes en vue d'aménager des établissements qui appliquent ces principes, et que l'instauration de normes juridiques visant la gestion des déchets électroniques à l'échelle nationale permettra d'améliorer la conformité à la réglementation et de diminuer les exportations illicites de ces déchets.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Felicia Marcus mentionne que les activités d'application des lois de l'environnement dans ce domaine sont nécessairement différentes de celles en cours dans les autres domaines, et demande aux spécialistes, à titre d'agents d'application, quel volet de leur travail est le plus difficile.

Réponse : Les spécialistes répondent que le changement constant d'acteurs et de leur mode de fonctionnement constitue l'un des volets les plus difficiles, car c'est tout un défi de déceler des infractions et de porter des accusations contre des entités qui changent, disparaissent ou se transforment constamment en d'autres entités. Ils estiment aussi qu'une autre difficulté réside dans le fait de porter à la connaissance de ces acteurs les avantages que procure à l'environnement une gestion adéquate des déchets électroniques. Si les acteurs ne savent pas quelles répercussions leurs activités ont sur l'environnement, beaucoup d'entre eux cherchent des solutions pour contourner les orientations imposées par les autorités. Certains d'entre eux ne connaissent même pas les règlements de l'environnement et n'ont pas instauré une culture propre à la gestion des déchets électroniques. Par ailleurs, étant donné que ces activités impliquent la traversée des frontières, l'échange d'informations est essentiel si l'on veut mettre un terme aux mauvaises pratiques.

Questions et observations : Un participant en ligne demande quelles sont les concentrations de mercure et de béryllium admissibles dans la gestion des déchets, et s'il existe des lignes directrices pour la certification des entreprises de recyclage.

Réponse : Les spécialistes déclarent que le groupe qui les suivra pourra sûrement mieux répondre à ces questions.

Questions et observations : Un participant mexicain, qui enseigne à l'University of British Columbia, au Canada, indique que le processus relatif aux communications de citoyens sur l'application des lois de l'environnement constitue un mécanisme utile à cette fin. Il déclare que les déchets électroniques représentent une question trinationale et que ce processus constitue un mécanisme trinationnel conçu pour y répondre. Selon lui, le renforcement des cadres réglementaires nationaux dépend d'une application plus rigoureuse des lois. Selon lui, il incombe à chaque pays de renforcer sa propre réglementation afin d'arriver à renforcer le processus trinationnel d'application des lois.

Réponse : Les spécialistes se disent tous complètement en accord avec cette observation.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Coronado demande ce que les organismes de l'environnement de chacun des trois pays ont accompli à l'interne relativement aux déchets électroniques. Elle ajoute qu'il s'agit d'une incitation à ce que nous soyons des chefs de file et à servir d'exemples aux organismes et entreprises qui doivent relever les défis que présentent les déchets électroniques.

Réponse : Les spécialistes répondent que par le passé, on donnait les ordinateurs à d'autres pays, et parce qu'ils avaient été utilisés pendant un an ou moins, ils devenaient par la suite des déchets dans ces pays. Il faut féliciter ceux qui ont imposé une limite d'âge aux ordinateurs importés. Les gouvernements sont devenus désormais très prudents; ils ont limité les lieux de destination de leurs ordinateurs et utilisent davantage les établissements de recyclage. La conscientisation à cette question est plus grande et elle constitue un enjeu auquel un pays ne peut s'attaquer seul. On constate aussi que les contrats de crédit-bail contiennent des clauses relatives à la gestion des déchets électroniques.

Questions et observations : Un participant en ligne demande comment on peut savoir quelles sont les entreprises du Mexique qui ont fait l'objet de sanctions pour contrebande de déchets électroniques et en quoi consistent ces sanctions.

Réponse : Les spécialistes répondent qu'ils ne le savent pas, mais qu'il est possible d'obtenir ce renseignement auprès des autorités étatiques.

Questions et observations : Est-il possible de connaître le nom des entreprises du Canada, du Mexique et des États-Unis qui sont impliquées dans les causes mentionnées auparavant? Il faut savoir de qui il s'agit si nous voulons soutenir l'environnement.

Réponse : Les spécialistes répondent qu'ils ne sont pas en mesure de donner le nom des contrevenants, mais qu'il est possible de consulter la liste des entreprises accréditées aux États-Unis dans le site Web de l'EPA.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Diane Takvorian demande aux spécialistes s'ils ont lu le rapport de l'organisme Occupational Knowledge International, intitulé *Exporting Hazards: US Shipments of Used Lead Batteries to Mexico Take Advantage of Lax Environmental and Worker Health Regulations* et publié en juin 2011, qui indique que les exportations de déchets dangereux augmentent vers le Mexique, et s'ils ont des suggestions quant à la manière dont la CCE peut encourager la coopération en vue de mettre un terme aux exportations de déchets vers ce pays.

Réponse : Les spécialistes répondent qu'ils n'ont pas lu le rapport en détail, mais déclarent savoir que de telles exportations ont lieu des États-Unis vers le Mexique. Ils ajoutent que le site Web du Semarnat contient la liste des entreprises autorisées à se charger de telles expéditions, que les agents des douanes ont reçu une formation connexe au Mexique et que la coopération des trois pays revêt de l'importance.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Linda Angove mentionne que le CCPM cherchera à formuler un avis au Conseil et demande aux spécialistes quelle devrait être la nature de cet avis en vue d'améliorer et de faciliter la gestion des déchets électroniques.

Réponse : Il est important d'examiner ce problème sous différents angles, et la CCE commence à le faire dans divers projets cadrant avec son nouveau plan opérationnel. Le plus important obstacle que nous devons surmonter en matière d'échange d'informations a un caractère juridique. Mais les trois pays doivent continuer à procéder à un tel échange afin de coordonner les interventions à l'égard du commerce illicite.

Questions et observations : Comment peut-on augmenter le montant des amendes et la rigueur des sanctions imposées à ceux qui sont reconnus coupables? Qu'est-ce que cela implique dans les trois pays? Ces causes relèvent-elles du droit pénal ou du droit criminel?

Réponse : Les spécialistes mentionnent qu'ils n'ont pas les compétences voulues pour répondre à ces questions, mais que d'autres personnes dans l'assistance pourraient peut-être le faire. Ils conviennent toutefois que de plus fortes amendes et des tribunaux mieux informés pourraient constituer des moyens de dissuasion plus adéquats.

Questions et observations : Les gouvernements nord-américains pourraient intervenir à l'égard de l'ensemble du cycle de vie des produits en insistant pour que les fabricants jouent un rôle majeur en matière d'élimination. Nous devons vraiment promouvoir l'application de ce principe.

Réponse : L'animatrice, M<sup>me</sup> Marcus, remercie la personne qui vient de formuler cette importante observation, mais précise que cette question sera abordée en détail au cours de la table ronde qui aura lieu dans l'après-midi.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver demande aux spécialistes s'ils sont satisfaits du degré d'efficacité des moyens de dissuasion dont ils disposent, et si ce n'est pas le cas, de quelle manière il faudrait les améliorer. Pour ce qui est particulièrement des États-Unis, quelle y est l'ampleur des activités criminelles?

Réponse : Les spécialistes répondent qu'il est difficile de savoir si leurs activités ont permis de diminuer la masse de déchets électroniques compte tenu, notamment, de l'absence de données à ce sujet. Ces déchets rivalisent avec de nombreux autres problèmes aux frontières et aux passages frontaliers, tels que la contrebande de drogues et d'armes, dont les armes de destruction massive. Il faut accroître le nombre d'employés afin de multiplier les inspections, mais la formation constitue encore un problème. Le programme est en cours d'établissement à cette fin. Dans les ports du Canada, la masse de renseignements augmente grâce à l'échange de données. La discordance des intérêts représente le principal défi aux frontières, et nous devons améliorer notre aptitude à fixer des objectifs.

Questions et observations : M. Laurent Benarrous demande aux spécialistes s'ils sont en mesure de dire à quel flux financier ces échanges donnent lieu et, plus particulièrement, qui en tire profit. À quel point ce marché est-il rentable pour que des entreprises prennent le risque d'enfreindre les lois? Par exemple, à quel prix peut-on vendre une tonne de déchets électroniques? Qui les paie, qui reçoit l'argent et le coût du transport a-t-il un rôle à jouer? Ce marché peut-il être infiltré par le crime organisé?

Réponse : Les spécialistes mentionnent qu'ils ne sont pas en mesure de répondre à ces questions, car ils viennent juste de commencer à échanger des données à ce sujet. Le groupe de travail pourra cerner les réponses à mesure que ses travaux progresseront. Le recyclage à l'échelle nationale coûte très cher. Les marchandises expédiées d'Asie vers l'Amérique du Nord voyagent dans des conteneurs qui retournent à vide en Asie, ce qui fait qu'il ne coûte pas grand-chose de louer cet espace, c'est-à-dire moins cher que ce que coûte le recyclage.

Questions et observations : Un étudiant de l'University of Vermont mentionne que le gouvernement du Mexique a réalisé une analyse du cycle de vie de l'équipement électronique qu'il achète après avoir déterminé quel matériel était le plus écologique en fonction d'un plus long cycle de vie, et il a commencé à acheter ce type de matériel. Il ajoute que les gouvernements peuvent mettre leurs produits électroniques à niveau au lieu de les remplacer et de les éliminer.

M<sup>me</sup> Marcus remercie les trois spécialistes d'avoir coordonné l'expression de leurs précieuses opinions, ainsi que l'assistance sur place et en ligne pour ses questions et observations.

La présidente met fin à cette partie de la séance et mentionne à l'assistance que le CCPM lui sera reconnaissant de bien vouloir formuler des suggestions dont il pourrait tenir compte en élaborant un avis au Conseil, et indique l'adresse de courriel à utiliser pour transmettre tout message au Comité. Elle cède ensuite la parole à M. Gutiérrez, représentant du Mexique au sein du CCPM, afin qu'il anime la séance suivante portant sur les conclusions de l'atelier que la CCE a tenu à Guadalajara.

**Compte rendu des conclusions de l'atelier tenu par la CCE à Guadalajara et des travaux à venir en vue de promouvoir des méthodes de gestion écologiquement rationnelles au sein des PME, notamment celles qui recyclent et remettent à neuf les déchets électroniques**

M. Gutiérrez, représentant du Mexique au sein du CCPM, mentionne le sujet à examiner et présente les trois spécialistes (dont les biographies sont consultables dans le site Web de la CCE), à savoir :

- M. Arturo Gavilán, sous-directeur des études sur les substances chimiques à l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), au nom du groupe de fonctionnaires chargés des déchets électroniques;
- M. Michael Vanderpol, coordonnateur principal de programmes à la Division de la réduction et de la gestion des déchets d'Environnement Canada;
- M. Rick Picardi, directeur général par intérim du bureau de la conservation et de la remise en état des ressources à l'EPA.

M. Gutiérrez indique que M. Gavilán donnera un aperçu de l'atelier tenu à Guadalajara, et qu'après son exposé, les deux autres spécialistes se joindront à lui au cours de la période de questions et réponses. Il invite ensuite M. Gavilán à donner son exposé avant d'inviter l'assistance sur place et en ligne à formuler des questions et des commentaires.

**Exposé de M. Arturo Gavilán, sous-directeur des études sur les substances chimiques à l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), au sujet de l'atelier de la CCE sur les méthodes écologiquement rationnelles de recyclage et de remise à neuf des déchets électroniques**

M. Gavilán déclare que l'ensemble des progrès qu'a accomplis la CCE en 2009 et en 2010 dans le cadre de ses travaux sur les déchets électroniques illustre l'utilité de cet organisme à titre de tribune de collaboration et de concertation pour des centaines de fonctionnaires et de spécialistes de l'environnement, y compris les membres du public et des collectivités des trois pays. Il ajoute que l'atelier de Guadalajara a été organisé afin de donner suite aux objectifs stratégiques qu'a fixés le Conseil.

M. Gavilán fait ensuite état de l'augmentation de la production mondiale de produits électroniques et de la complexité qui caractérise leurs flux de déchets à l'échelle internationale, et déclare que la gestion et le recyclage de ces déchets suscitent de plus en plus de préoccupations dans le monde entier.

Il mentionne aussi la réalisation d'une activité documentaire et d'un processus trilatéral concernant les déchets électroniques dans le cadre de la CCE, ainsi que l'établissement, en 2004, du Partenariat pour la prévention de la pollution et pour une électronique propre, sans compter d'autres activités relatives aux déchets électroniques qui ont débuté en 2007. Dans l'ensemble, le but consistait à trouver différents moyens de contribuer à une application plus efficace des lois nationales en Amérique du Nord. Le Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois ainsi que le Groupe d'experts sur les déchets

électroniques ont mis en œuvre des projets concernant ces déchets, notamment pour favoriser une gestion écologiquement rationnelle dans les PME qui recyclent et remettent à neuf ces déchets.

M. Gavilán explique ensuite en quoi consiste une gestion écologiquement rationnelle en indiquant qu'il s'agit fondamentalement d'une démarche destinée à s'assurer que les produits usagés et en fin de vie ou les déchets soient gérés de manière à protéger la santé humaine et l'environnement. Cela comprend la réduction des risques à l'égard de ces deux domaines. La gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques offre des avantages commerciaux, la diligence requise, une plus grande sécurité, de meilleures relations avec les organismes de réglementation et le public, de meilleures relations commerciales, ainsi que la protection des intérêts des actionnaires et des intervenants.

Pour ce qui est des établissements qui désirent être reconnus comme pratiquant une gestion écologiquement rationnelle des déchets, il mentionne qu'ils doivent remplir plusieurs critères, dont un engagement de la part de la direction, la prise de mesures de prévention des risques, la formation, la tenue d'un registre, un processus de vérification et la conformité aux exigences juridiques.

M. Gavilán aborde ensuite le principal sujet de son exposé, à savoir l'atelier sur les méthodes écologiquement rationnelles de recyclage et de remise à neuf des déchets électroniques, qui s'est tenu les 15 et 16 février 2011 à Guadalajara, au Mexique, et au sujet duquel on peut trouver de plus amples renseignements dans le site Web de la CCE, à l'adresse [http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1293&SiteNodeID=653&AA\\_SiteLanguageID=2](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1293&SiteNodeID=653&AA_SiteLanguageID=2). Il explique que cet atelier a consisté à examiner le problème que posent les méthodes de recyclage des déchets électroniques et à faire valoir les avantages que procure l'adoption de méthodes de gestion écologiquement rationnelles par les PME d'Amérique du Nord, et à cerner des possibilités de soutenir le secteur du recyclage et de la remise à neuf de ces déchets au Mexique.

Il énumère les thèmes des six séances tenues dans le cadre de l'atelier, qui comptait 98 participants des trois pays ainsi que des représentants de 300 entreprises qui y ont participé grâce à sa diffusion sur le Web. Il précise que l'atelier a porté sur ce que les entreprises conçoivent comme les méthodes de gestion écologiquement rationnelles les plus faciles et les plus difficiles à appliquer, tout en faisant remarquer qu'il s'agirait d'une information utile pour les projets de la CCE relatifs aux déchets électroniques qui cadrent avec le Plan opérationnel.

M. Gavilán mentionne que même si l'atelier a été bénéfique pour les participants à plusieurs égards, il a principalement été utile en permettant d'apprendre que les entreprises avaient besoin d'une aide autre que financière pour mettre en place de telles pratiques de gestion, dont les suivantes :

- L'harmonisation des règlements par les deux paliers de gouvernement et les administrations municipales.
- La création d'un registre transparent des exploitants nord-américains d'établissements de recyclage et de remise à neuf qui respectent les normes internationales.
- L'aide au transfert de connaissances et de pratiques commerciales exemplaires.
- L'aide aux PME en vue de renforcer leurs capacités grâce à de la formation.
- L'élaboration de programmes qui accéléreront la croissance du secteur du recyclage et de la remise à neuf des déchets électroniques.

M. Gavilán affirme que l'information qui a découlé de cet atelier est précieuse en permettant à la CCE de déterminer quels travaux elle accomplira pour favoriser l'adoption de méthodes écologiquement rationnelles par les PME d'Amérique du Nord qui recyclent et remettent à neuf des déchets électroniques.

Il remercie ensuite l'assistance de son attention et signale que le site Web de la CCE permet d'obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

M. Gutiérrez remercie M. Gavilán de son exposé et ouvre la période de questions et réponses qui donnera lieu à la participation des trois spécialistes.

Questions et observations : Un participant en ligne du Mexique déclare que les gens ne sachant pas quoi faire avec les déchets, ils finissent par les entreposer. De quelle manière peut-on aider les particuliers à se débarrasser des déchets électroniques domestiques de manière à s'assurer que cette élimination sera conforme à la réglementation?

Réponse : Ce problème suscite de grandes préoccupations et nous ne lui avons pas encore accordé l'attention qu'il réclame. Il existe de nombreux programmes, mais la démarche qu'ils préconisent n'est pas uniforme. Chaque localité a la sienne et il existe aussi des différences en fonction du type de déchets électroniques que vise chaque démarche. La meilleure chose qu'un consommateur puisse faire en ce moment consiste à s'informer auprès des autorités locales pour savoir quelle démarche a été instaurée au sein de sa collectivité.

Les activités de collecte de déchets électroniques constituent un moyen de relever ce défi, car celles déjà réalisées par des collectivités locales se sont avérées fructueuses. En ce qui concerne l'endroit où sont dirigés ces déchets après avoir été recueillis, les programmes de certification fournissent des listes de recycleurs agréés. Il est toutefois important de connaître le procédé qu'applique chaque recycleur, parce que le déversement et le brûlage de déchets à ciel ouvert sont interdits par la loi. Certaines provinces disposent de règlements régissant l'élimination des déchets électroniques, ce qui dénote l'accomplissement de progrès dans ce domaine. Par ailleurs, les communications demeurent essentielles pour que les consommateurs sachent quel rôle ils doivent jouer, car celui-ci peut être aussi actif que prépondérant. Il est toutefois important de savoir quels sont les établissements qui ne manipulent pas correctement cette forme toxique de déchet, et que nous devons conséquemment éviter d'avoir recours à leurs services.

Questions et observations : Étant donné que les États-Unis n'ont pas signé certains accords internationaux, que font-ils pour essayer d'harmoniser les lois relatives à la gestion des déchets en Amérique du Nord?

Réponse : Comme M<sup>me</sup> Westervelt l'a mentionné, les États-Unis ne sont pas signataires de la Convention de Bâle et l'EPA le regrette. Pour ce qui est de l'harmonisation des règlements relatifs aux déchets électroniques, chaque pays doit intervenir dans son propre système juridique tout en collaborant le plus possible avec les autres pays. L'harmonisation de la législation et de la réglementation n'apportera pas une contribution aussi importante que la coopération, la collaboration et la concertation des trois pays.

Questions et observations : M. Carlos Sandoval demande si l'on sait combien d'entreprises participent à la gestion des déchets électroniques.

Réponse : Selon certains constats dans ce domaine, on estime qu'entre 5 et 10 % des déchets électroniques font l'objet d'une récupération, alors que le reste est inadéquatement éliminé. Quelque 40 à 50 % de ces déchets ne sortent pas des foyers parce que les gens ne savent pas quoi en faire.

Questions et observations : Un participant en ligne indique qu'un établissement du Mexique dont les méthodes sont adéquates a reçu une certification et qu'il pourrait être en mesure d'entrer en concurrence

avec les autres établissements d'Amérique du Nord. Il demande aux spécialistes s'ils connaissent cet établissement et ses activités.

Réponse : Le spécialiste mexicain répond qu'il n'a pas entendu parler de ce cas-là, mais que certains établissements ont instauré des mesures de contrôle environnemental et qu'ils s'y conforment, alors que d'autres n'en ont instauré aucune. Il déclare qu'il faut s'efforcer d'inciter tout le monde à recourir aux services des établissements qui appliquent des méthodes écologiques, et ajoute que les États-Unis et le Mexique renforceront d'ici peu leur collaboration grâce à des programmes concertés qui sont en voie d'élaboration.

Questions et observations : Un membre de l'assistance convient que la réutilisation doit précéder le recyclage et demande aux spécialistes s'ils savent que, en Ontario, il semble que les fabricants forcent les gens à acheter de nouveaux ordinateurs portables au lieu de les réutiliser. De quelle manière les gouvernements peuvent-ils forcer les gens à conserver leur ordinateur et à le mettre à niveau pour continuer à l'utiliser au lieu de le remplacer complètement?

Réponse : L'organisme Ontario Electronics Stewardship gère la collecte de déchets électroniques dans cette province en vertu d'une loi provinciale, et il ne relève aucunement du gouvernement fédéral. Ce dernier soutient le principe de la réutilisation dans le cadre de ses propres programmes en offrant des produits électroniques remis à neuf aux bibliothèques et aux écoles du Canada. Le gouvernement fédéral collabore aussi avec tous les gouvernements provinciaux en offrant une tribune qui s'avère utile pour tenir ce type de discussions. L'enjeu réside dans le fait que les composants électroniques ont vraiment atteint la fin de leur durée utile, mais on étudie la possibilité de prendre certaines mesures, dont le triage et la remise à neuf de ses composants.

Questions et observations : Nous avons beaucoup parlé des responsabilités élargies des fabricants, ainsi que d'amendes et de sanctions, mais comment peut-on encourager l'adoption des comportements que nous souhaitons voir et faire en sorte que beaucoup plus de recyclage se fasse adéquatement? De quelle manière chaque pays envisage-t-il de procéder à cet égard?

Réponse : Au Canada, les revenus générés à l'échelle provinciale le sont par les consommateurs. Les premiers vendeurs du secteur de l'électronique ont élaboré et gèrent le programme dans le cadre de plans d'intendance des produits qu'examinent les ministres de chaque province. Aucune mesure financière n'incite les consommateurs à recycler les produits, et il ne s'agit pas d'un système de consigne tel que celui visant les contenants de boisson. On se fie fortement à l'aspect des communications et on encourage les dons dans les cas de réutilisation directe. Le gouvernement fédéral dispose de protocoles détaillés pour l'élimination du matériel électronique, notamment lorsque les recycleurs prennent possession de matériel gouvernemental.

Aux États-Unis certaines activités incitent les entreprises à se charger de leurs propres déchets électroniques, et certaines grandes entreprises disposent de programmes de reprise.

Au Mexique, la législation se fonde sur le principe de la responsabilité partagée, c'est-à-dire que la responsabilité du fabricant est limitée. Les entreprises sont incitées à accorder une valeur à chacun des composants de manière à ce que les recycleurs puissent avoir une notion de leurs recettes éventuelles.

Questions et observations : Un participant originaire de Monterey demande quelle est l'ampleur du soutien que les administrations municipales ont apporté afin d'instaurer des programmes de recyclage.

**Réponse :** Le Mexique a encouragé l'établissement de plans qui répondent aux besoins de chaque municipalité. Un programme pilote est en voie d'élaboration à cette fin à l'échelon municipal. Ces administrations reçoivent de l'information qui leur permet d'établir un tel plan.

La présidente remercie les spécialistes de leur exposé et de leur participation aux activités de la matinée, et invite ensuite les participants à un déjeuner de réseautage avec le public afin de poursuivre les discussions dans un cadre qui favorise davantage la socialisation.

Après avoir rouvert la session, M<sup>me</sup> Coronado présente M. Glen Wright, représentant du Canada au sein du CCPM, qui animera une table ronde sur les possibilités de mieux gérer les déchets électroniques en Amérique du Nord.

### **Table ronde sur les possibilités de promouvoir une meilleure gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord**

M. Glen Wright, représentant du Canada au sein du CCPM, présente les quatre membres du groupe de spécialistes (dont les biographies sont consultables dans le site Web de la CCE), à savoir :

- M. Álvaro Nuñez, directeur général de Recicla Electrónicos México.
- M. Mike Watson, directeur de la conformité à Dell Global Takeback.
- M<sup>me</sup> Sheila Davis, directrice générale à la Silicon Valley Toxics Coalition.
- M. Michael Vanderpol, coordonnateur principal de programmes à la Division de la réduction et de la gestion des déchets d'environnement Canada.

M. Wright demande ensuite à chacun des spécialistes de faire un bref exposé avant d'inviter l'assistance sur place et en ligne à formuler des questions et des commentaires.

#### **M. Álvaro Nuñez, directeur général de Recicla Electrónicos México**

M. Álvaro Nuñez estime important qu'il expose ce qui a été réalisé au Mexique. Il déclare que dans un pays qui compte 110 millions de personnes, il est important de créer une culture de recyclage. Quelque 60 % de la population est préoccupée de savoir où elle vivra et ce qu'elle mangera, et elle n'a pas le choix de procéder à du recyclage. Il déclare que l'information constitue le plus gros besoin et offre les plus importantes possibilités à ce sujet, mais que la difficulté réside dans le fait de sensibiliser les gens aux produits qu'ils achètent et aux risques que ceux-ci présentent.

#### **M. Mike Watson, directeur de la conformité à Dell Global Takeback**

M. Watson déclare qu'il en a beaucoup appris aujourd'hui, et poursuit en mentionnant qu'il y a plusieurs années, la société Dell s'est engagée à ce que ses travaux soient très transparents afin de réaliser les meilleurs programmes dans son secteur d'activité et d'en être le chef de file en recourant à des pratiques exemplaires pour recycler le matériel électronique de manière responsable. En 2005, Dell s'est aussi engagée à recueillir 125 millions de kilogrammes de son propre matériel et de le recycler de cette manière, sans compter qu'elle est également déterminée à recycler 454 millions de kilogrammes de produits portant sa marque d'ici 2014. Il conclut en mentionnant que les politiques, les méthodes et les programmes de Dell ainsi que toutes ses données sont consultables dans son site Web, notamment ses normes de recyclage qui ont fait l'objet d'une vérification par des tierces parties.

#### **M<sup>me</sup> Sheila Davis, directrice générale à la Silicon Valley Toxics Coalition**

M<sup>me</sup> Davis déclare que la Coalition se consacre depuis plusieurs années aux déchets électroniques, et affirme qu'il existe une nouvelle forme de ces déchets, à savoir ceux qui découlent de techniques propres telles que l'énergie solaire. Bien que certaines énergies brûlent proprement et font partie des techniques propres, elles présentent plusieurs des caractéristiques qu'ont d'autres formes de déchets électroniques qui contiennent les mêmes matières dangereuses, dont le cadmium et le plomb. Mentionnant qu'il s'agit d'une nouvelle vague de déchets et qu'elle donne lieu à de nouvelles possibilités, elle cite en exemple un projet de l'Union européenne en fonction duquel les fabricants sont tenus de reprendre et de recycler leurs propres produits. Cette « responsabilité élargie des fabricants » a un caractère volontaire relativement aux énergies propres, c'est-à-dire que les fabricants sont incités à établir leur propre processus de recyclage en sachant pertinemment qu'une loi les y obligera éventuellement. M<sup>me</sup> Davis soutient que la CCE pourrait inviter ces fabricants à s'établir dans les pays signataires de l'ALÉNA, car cela leur permettrait d'y installer des établissements et d'y appliquer les mêmes techniques de recyclage.

**M. Michael Vanderpol, coordonnateur principal de programmes à la Division de la réduction et de la gestion des déchets d'Environnement Canada**

M. Vanderpol déclare qu'au Canada, les déchets électroniques sont actuellement considérés comme un enjeu, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et ils relèvent à la fois des gouvernements fédéral et provinciaux. Les établissements de fabrication s'y multiplient rapidement et la collecte relève généralement des administrations municipales, mais cela n'empêche pas la collaboration des divers paliers gouvernementaux et de ces administrations. Les zones rurales et éloignées comme celles situées dans les territoires soulèvent des problèmes en raison de l'absence d'infrastructures. En outre, le gouvernement fédéral participe activement aux projets de la CCE relatif aux déchets électroniques, car ils offrent une tribune adéquate pour échanger des sujets de préoccupation tout autant que des pratiques exemplaires. Il mentionne plusieurs questions qui s'avèrent vraiment ambiguës, tout particulièrement lorsque plusieurs pays y apportent leur collaboration, et soutient que la CCE constitue une tribune adéquate pour les résoudre.

Questions et observations : M. Glen Wright entame la période de questions et réponses en demandant à M. Watson de donner des détails quant à la manière dont la société Dell exécute son programme de recyclage.

Réponse : Dell est une très importante entreprise mondiale qui a recours à une grande variété de matériaux. Dans 78 pays et de plus en plus dans d'autres, si vous possédez un appareil de marque Dell vous pouvez demander qu'on le ramasse chez vous sans aucuns frais. Elle utilise plus de 200 matériaux dans le cadre de ses opérations et elle dispose d'une politique d'élimination des plus limpides visant à ce que tous les recycleurs privilégient la réutilisation et la remise à neuf en fonction d'une hiérarchie, et ce, tout de suite après la récupération de matériaux dans les produits de base. Tous les recycleurs de produits Dell dans le monde appliquent les mêmes normes en matière de triage, et leurs établissements sont situés aussi près que possible de ceux de Dell. Tous ces établissements de recyclage font l'objet de vérifications par des tierces parties, ce qui permet d'améliorer continuellement les programmes. Si cela implique des appareils qui contiennent des données, Dell applique des protocoles rigoureux afin de protéger leur confidentialité, et les vérifications portent également sur l'application de ces protocoles.

Questions et observations : M. Wright mentionne que même si le recyclage est très coûteux, il permet d'en retirer des matériaux précieux. Quelle est la valeur des déchets électroniques? S'agit-il totalement d'une dépense ou ont-ils une valeur intrinsèque? Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Réponse : M. Núñez répond qu'au Mexique, il est très difficile d'établir des entreprises de recyclage qui s'autofinancent. La législation est inadéquate quant aux normes auxquelles il faut se plier, ce qui donne lieu à de mauvaises pratiques. Bien que de nombreux composants soient recyclés, les vendeurs de matériel reçoivent le tarif en cours sur le marché. Cela est rentable dans peu de cas et beaucoup de composants sont payés à des prix peu avantageux. Le matériel électronique a donné lieu à un marché clandestin qui permet difficilement à une entreprise en règle de devenir autosuffisante. Nous demandons l'édiction d'une législation au Mexique en vue de classer les recycleurs qui se plient à des normes rigoureuses. Dans ce pays, le manque de connaissances et d'information ne permet pas de gérer adéquatement les déchets électroniques.

De son côté, M. Watson répond qu'il est important de considérer l'aspect économique de ce flux de matériaux du point de vue du fabricant, c'est-à-dire à compter du moment où le consommateur s'en sépare jusqu'au moment où il arrive chez un recycleur. Certains de ces matériaux ont une valeur intrinsèque. Si les entreprises effectuent la même démarche que dans tout autre domaine, elles peuvent trouver une solution raisonnable en fonction des aspects économiques lorsqu'elles les analysent convenablement.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Diane Takvorian estime que pour prévenir la pollution, il faudrait se demander à quel point un système fondé sur la responsabilité élargie du fabricant, qui serait géré par le gouvernement et ressemblerait au système de taxation de l'énergie, ne serait pas pertinent pour les déchets électroniques. Elle ajoute que si l'on veut fournir certains outils aux consommateurs, il faut leur en donner toute une variété.

Réponse : M. Watson répond que comme toutes les autres entreprises, les fabricants s'emploient constamment à concevoir des produits en fonction de critères écologiques, mais qu'il est important d'aller plus loin et d'adapter la conception à des fins de recyclage. Nous demandons l'avis des recycleurs auxquels nous sommes associés relativement aux décisions que nous devons prendre au stade de la fabrication, notamment sur la recyclabilité. Nous comparons également les résultats de cette démarche avec ce que souhaite le consommateur et avons constaté que certains avis sont complètement différents de ce à quoi s'attendent les consommateurs. La conception d'un appareil électronique fait intervenir de nombreux facteurs décisionnels, et le fait de faire visiter nos établissements de recyclage à nos concepteurs leur a permis de changer de comportement.

M. Vanderpol déclare que certaines possibilités sont intéressantes, dont le caractère volontaire de la démarche, mais aussi l'imposition de critères en matière de conception et d'une réglementation telle que celle de l'Union européenne. Les programmes de responsabilité élargie du fabricant peuvent également donner de bons résultats, sans compter la certification d'un système pour gérer le flux de déchets; celle-ci offre d'importantes possibilités que tous les pays peuvent exploiter. De nombreux pays n'ont pas encore tiré parti des nombreux avantages que procurent les achats écologiques. On peut également étendre la portée des programmes d'étiquetage écologique afin de conscientiser davantage le grand public. Les directives et la législation constituent elles aussi des éléments de motivation et sont particulièrement efficaces lorsqu'elles sont associées à la responsabilité élargie du fabricant. Celle-ci représente un vrai concept de politique environnementale et s'apparente à un programme de reprise de produits. Ce programme permet aux consommateurs de ramener les produits qui sont en fin de vie et fait en sorte qu'ils fassent l'objet d'une certaine forme de gestion rationnelle.

M<sup>me</sup> Davis répond de son côté que de nombreuses questions doivent être prises en considération à l'étape de la conception, tout autant que des facteurs qui influent sur le marché, et mentionne qu'il existe des fiches de pointage pour exercer un suivi des progrès. Au cours des dix dernières années, on a intégré de

plus en plus de concepts écologiques à la fabrication des composants électroniques qui est à l'origine du flux de déchets. Les grands fabricants pourraient consacrer aux produits électroniques écologiques une certaine partie de l'argent qu'ils destinent à la mise en marché. Il existe un très puissant mécanisme de mise en marché dans l'industrie qui pourrait vraiment inciter la population à faire des achats écologiques.

Questions et observations : Un participant de Montréal cite une observation voulant que les exploitants de fonderie considèrent les déchets électroniques comme un « minerai urbain », ce qui constitue un changement radical d'état d'esprit par rapport au passé. Cela ressemble davantage au point de vue des dirigeants de l'industrie des pâtes et papiers qui déclarent qu'au lieu de commencer avec un arbre, il vaut mieux commencer avec des vieux journaux. Étant donné que toutes les automobiles sont dotées de composants électroniques et informatiques, il demande ce qui se fait présentement en vue de recycler ces composants.

Réponse : M<sup>me</sup> Davis répond que les automobiles font l'objet de recyclage depuis de nombreuses années, bien que les fonderies le fassent généralement sans avoir à séparer les nombreux composants.

Questions et observations : Un membre de l'assistance demande à quel point la société Dell en était rendue lorsque les premières discussions ont eu lieu afin qu'elle devienne un chef de file dans son domaine, et quels facteurs l'y ont motivée. Qu'est-ce qui incite une industrie à jouer ce rôle de chef de file?

Réponse : M. Watson répond qu'une partie de cette motivation est attribuable au président-directeur général de la société Dell, car il s'agit d'un orateur des plus motivants, et à la convergence de diverses questions commerciales. Il n'y a rien de comparable à un gros budget dans les grandes sociétés. Il existe des possibilités d'affaires et des obstacles, mais aussi un fort désir de répondre aux besoins des consommateurs. Ceux-ci peuvent et veulent contribuer à la recherche d'une solution, parce que, contrairement à plusieurs autres domaines, les consommateurs sont réellement en mesure de se mettre au recyclage et d'améliorer l'environnement, car cela les interpelle.

M<sup>me</sup> Davis déclare que l'une des raisons pour lesquelles la société Dell dispose aujourd'hui de telles politiques, c'est grâce aux pressions d'organisations non gouvernementales (ONG), du Basel Action Network et de l'organisme qu'elle dirige.

Questions et observations : Un membre de l'assistance demande des renseignements à M<sup>me</sup> Davis sur le plan proactif concernant les nanomatériaux qui commencent à faire leur apparition. Il lui demande également à quel point le programme d'indexation écologique de la société Walmart s'avère utile, en indiquant que ce programme réclame une analyse complète du cycle de vie des produits de la part des fournisseurs, ainsi qu'un étiquetage indiquant leur empreinte de carbone à l'intention des consommateurs. Il ajoute qu'il s'agit d'exemples d'un esprit d'initiative audacieux de la part d'entreprises, compte tenu de l'absence d'orientation stratégique de la part des pouvoirs publics.

Réponse : M<sup>me</sup> Davis répond que les nanomatériaux ont suscité beaucoup de préoccupations, particulièrement dans le domaine de l'énergie solaire. La dissémination de ces matériaux dans l'environnement pourrait avoir des effets néfastes sur chacun d'entre nous. Elle ajoute que les programmes de reprise des produits, les programmes d'indexation et d'autres programmes de ce genre entraînent des changements.

M. Watson déclare de son côté qu'il est important que l'industrie vise un objectif principal au lieu de plusieurs, car cela aurait pour effet de diluer la portée des travaux en cours.

Questions et observations : Un membre de l'assistance estime qu'il faudrait publiciser la politique de la société Dell destinée à tenir compte de l'ensemble du cycle de vie des produits. En ce qui concerne les frais de recyclage, il se demande pour quelle raison on ne pourrait pas instaurer un remboursement dans ce domaine, en soutenant qu'il s'agirait d'une extraordinaire mesure incitative.

Réponse : Pour ce qui est de ce principe, l'un des problèmes que pose le recyclage consiste à disposer d'assez de matériel recyclé pour pouvoir garantir l'approvisionnement d'un cycle complet de production. L'approvisionnement en matériel qui a atteint sa fin de vie doit être fiable durant tout un cycle de production.

Questions et observations : Un participant en ligne demande de quelle manière on peut convaincre la société Dell de penser aux établissements d'enseignement sans but lucratif pour se servir d'ordinateurs réutilisables. Il demande aussi comment ceux qui ont besoin d'ordinateurs d'occasion dans le cadre de programmes d'enseignement peuvent empêcher leur destruction par les autorités californiennes.

Réponse : M<sup>me</sup> Davis répond que le système californien exige de payer de 6 à 10 \$ de frais de récupération au point de vente à l'achat d'un ordinateur ayant un écran d'une certaine taille. Le recycleur touche les frais de recyclage au moment opportun. Aucune disposition ne vise la réutilisation et les recycleurs ne sont aucunement incités à conserver un appareil, mais plutôt à le détruire.

M. Watson précise que Dell s'est engagée à verser 1 % de ses ventes à des organismes caritatifs, dont 90 % à des programmes d'enseignement. Il ajoute que lorsque cette société donne du matériel, elle préfère qu'il soit neuf, et que la plupart de ses dons soient généralement faits dans le domaine de l'éducation.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez déclare que la crainte des consommateurs peut provenir du fait que le recyclage n'est régi par aucun règlement. Il est d'avis qu'il faut formuler des messages clairs ainsi que des recommandations pertinentes au Conseil. Quelles sortes de recommandations devrait-on faire aux ministres? Par ailleurs, que se passe-t-il au Canada et aux États-Unis alors que l'élimination des déchets électroniques relève de divers paliers de gouvernement? Les collectivités pauvres qui reçoivent des ordinateurs en don ne sachant pas quoi en faire lorsqu'ils sont rendus à la fin de leur cycle de vie, leur récupération pourrait constituer un débouché pour les recycleurs.

Réponse : M. Núñez déclare que l'éducation constitue le domaine le plus important que doivent soutenir tous les paliers de gouvernement. Il faut que cela devienne un programme national et qu'il soit partout facile de savoir comment procéder dans le cadre de celui-ci. Il est important que les gouvernements, les entreprises, les universités et le public constituent un réseau qui met toute chose en relation avec le recyclage. Il est également très pertinent de faire preuve de reconnaissance à l'égard de ceux qui recyclent adéquatement. De la conception à l'élimination d'un produit, il est essentiel de savoir que toute chose a un lien avec autre chose.

M<sup>me</sup> Davis affirme qu'il serait vraiment judicieux de recommander le transfert du programme de recyclage des panneaux solaires de l'Union européenne vers l'Amérique du Nord, car il prévoit une réserve de fonds pour les activités relatives à ces panneaux en fin de vie, même si elles ne se produisent pas pendant un certain temps. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une initiative gouvernementale et soutient que le secteur de l'électronique peut faire la même chose. Pour ce qui est de l'approvisionnement gouvernemental, elle mentionne que les autorités fédérales ont pris des engagements relativement à la reprise des produits et à leur recyclage, mais qu'ils n'exercent malheureusement pas de suivi de ces produits une fois que les recycleurs les ont en main. Le gouvernement fédéral doit adopter des méthodes d'intendance écologique.

M. Vanderpol déclare que si le matériel électronique est utilisé et entreposé convenablement, il ne pose pas de problème à l'égard de l'environnement. Il présente des risques inhérents lorsqu'il devient un déchet, parce qu'il va vraisemblablement prendre une mauvaise direction. Tous les pays ne sont pas au même stade dans leur évolution, et il est possible d'échanger des connaissances sur ce qui fonctionne avec ceux qui sont les moins modernisés. Peu importe la réglementation à quelque palier que ce soit, il est possible d'échanger des pratiques exemplaires. Il est également important d'établir des règles équitables afin qu'il ne soit pas possible de tirer parti des inégalités. La Convention de Bâle énonce certaines directives éclairées que l'on devrait prendre en considération. Nous devons également constater qu'il y a beaucoup d'activités et faire attention de recourir aux meilleurs modèles existants. Il faut adopter des dispositions pour veiller à ce que la gestion de l'environnement soit rationnelle, et établir des normes réalistes tout en fournissant des outils qui permettent de les appliquer. Nous avons déjà tiré beaucoup d'enseignements de l'expérience.

M. Watson estime que la disponibilité de l'information revêt beaucoup d'importance, et soutient qu'à l'aide des communications, on pourrait mieux connaître la fin du cycle de vie du matériel électronique. Le renforcement de la sensibilisation est très important tout comme peut l'être l'évaluation, notamment celle des paramètres de fin de vie des produits et d'efficacité des programmes. Un très bon conseil à donner aux gouvernements consisterait à ce qu'ils s'emploient à informer, à réaliser, à suivre les progrès et à en rendre compte au public.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Felicia Marcus tient à remercier les membres du groupe de spécialistes pour leurs intéressantes discussions et demande à chacun d'eux d'envisager de quelle manière encourager la conception écologique des produits et d'établir des « règles équitables ».

Questions et observations : Un membre canadien de l'assistance demande comment on peut faire pour remédier à l'obsolescence planifiée. Existe-t-il des moyens d'inciter les gens à garder leurs produits électroniques plus longtemps?

Réponse : M. Watson répond que l'obsolescence planifiée est vraiment contrariante, et que le renouvellement d'une grande quantité de matériel est motivé par des applications logicielles qui nécessitent un plus grand nombre de différents matériaux pour les faire fonctionner. Nous avons peut-être besoin de réfléchir plus intelligemment à la manière de prolonger la durée de vie des logiciels.

Questions et observations : Un membre de l'assistance, qui est chercheur au Mexique, mentionne qu'on a très peu abordé la question des personnes qui font ce travail. Il se dit particulièrement préoccupé par les effets néfastes des matériaux toxiques sur la santé et la sécurité des travailleurs et des personnes qui y sont exposés. Comment allons-nous faire pour préserver de ces effets les travailleurs, les enfants et les sans-abri? Quelles sont les bonnes mesures à prendre?

Questions et observations : Un membre de l'assistance, qui travaille pour une entreprise mexicaine, indique que celle-ci a élaboré un programme de recyclage avec la société Apple. Les détaillants ont reçu une prime pour revendre des produits Apple recyclés et ce programme a donné de bons résultats, car tout le monde en sort gagnant.

L'animateur, M. Glen Wright, invite les spécialistes à faire une dernière déclaration succincte avant qu'il mette fin à la présente séance.

M. Núñez dit souhaiter que la prochaine étape permette à tout le monde de prendre place autour de la table et de trouver une solution. Il déclare que si l'Union européenne peut le faire, nous aussi nous le pouvons.

M<sup>me</sup> Davis affirme qu'une certaine partie de l'obsolescence planifiée peut provenir des logiciels, mais qu'il serait possible de trouver des solutions logicielles qui pourraient aider les concepteurs de produits. Elle soutient aussi que l'on pourrait offrir des mesures d'encouragement aux créateurs de logiciels.

M. Vanderpol réitère qu'il est important de penser à ce que nous faisons à l'échelle internationale. Il déclare que la quantité de mouvements transfrontaliers est imposante et que la Convention de Bâle revêt une grande importance. Il est nécessaire de compter sur une infrastructure dans nos pays en vue de transformer le matériel et de pouvoir le réutiliser et le recycler. Il est possible de reproduire des organismes tels que ceux qui constituent des chefs de file. Le suivi, la collecte de données et la vérification par des vérificateurs indépendants aideront les établissements à relever la barre aussi haute que possible. Il conclut en affirmant qu'il est essentiel de renforcer la sensibilisation et les communications pour réussir à gérer l'environnement de façon rationnelle.

M. Watson déclare que les effets sur les finances internes changent davantage le comportement des fabricants que n'importe quelle mesure incitative. Lorsqu'un programme interne coûte de l'argent à une entreprise, cela donne lieu à des discussions désagréables, et l'internalisation des coûts devient alors une incitation au changement.

M. Wright remercie les orateurs et les participants sur place et en ligne de cette fructueuse et éclairante discussion. Il redonne ensuite la parole à la présidente, M<sup>me</sup> Coronado, qui remercie chaque participant de sa contribution et rappelle que la session ordinaire reprendra le lendemain matin à 9 h 15.

La présidente annonce ensuite que la séance de réseautage à l'intention du public suivra la fin de la première journée de la session du CCPM, et que cette séance donnera au public la possibilité de faire des rencontres et d'échanger des vues sur les questions environnementales qui touchent l'Amérique du Nord avec les membres du CCPM qui y assisteront à titre d'observateurs. Elle précise que l'opinion du public est importante, car elle permettra au CCPM de formuler un avis éclairé au Conseil. Elle mentionne ensuite que la XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil débutera à la biosphère de Montréal dans la soirée, et remercie tous les participants de cette journée aussi intéressante qu'instructive et inspirante.

M<sup>me</sup> Coronado lève ensuite la session ordinaire du CCPM pour la journée.

### **Séance de réseautage à l'intention du public**

Les conclusions de la séance de réseautage à l'intention du public seront présentées au cours de la partie publique de la session ordinaire du Conseil qui se tiendra le lendemain, le 22 juin.

## **XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du CCPM (en présence du public à titre d'observateur) Le mercredi 22 juin 2011**

### **Tour d'horizon par la présidente du CCPM et adoption de l'ordre du jour provisoire**

La présidente souhaite la bienvenue à tous les participants et les membres adoptent l'ordre du jour provisoire après l'avoir examiné. M<sup>me</sup> Coronado mentionne que l'ANACDE stipule que chaque pays signataire doit disposer d'un comité consultatif national (CCN) et d'un comité consultatif gouvernemental (CCG), et qu'il est habituel qu'un représentant de ces comités fasse un exposé dans le cadre de l'ordre du jour. Elle invite ensuite ces représentants à s'avancer pour faire un exposé à tour de rôle.

### **Comptes rendus des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux**

M. Jeffrey Wennberg, président du CCG américain, fait brièvement état de ses antécédents, et poursuit en affirmant que les échanges avec le CCPM au cours de la session de La Nouvelle-Orléans se sont avérés très bénéfiques et qu'ils ont été énormément utiles à tous les membres de son comité. Il précise que le CCG et le CCN travaillent en étroite collaboration et qu'ils formulent habituellement des avis distincts à l'administratrice Jackson, mais qu'à propos de la CCE, leurs avis étaient similaires. Il fait part de l'avis que le CCG a formulé à l'administratrice au sujet de l'ébauche du Plan opérationnel et de la réponse de cette dernière. Il indique que les recommandations et réponses que contiennent ces documents seront à la disposition du public dans le site Web de l'EPA, et qu'elles seront largement diffusées.

Après avoir examiné en détail la partie de l'avis traitant de la mise en forme et de la présentation du plan opérationnel ainsi que la réponse de l'EPA, M. Wennberg donne la parole à M<sup>me</sup> Gail Small, la représentante du CCN américain.

M<sup>me</sup> Small prend la parole au nom de la présidente du CCN, M<sup>me</sup> Karen Chapman, qui ne pouvait assister à la réunion. M<sup>me</sup> Small donne un aperçu du rôle de ce comité et ajoute que ses membres ont été reconnaissants de la possibilité d'échanger leurs vues avec celles du CCPM au cours de la session de La Nouvelle-Orléans. Elle mentionne que plusieurs observations du CCN étaient similaires à celles du CCG, mais que le CCN a également traité du processus relatif aux communications de citoyens sur les questions d'application des lois, de l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers et d'un projet de constitution d'un sous-comité de représentants des peuples autochtones d'Amérique du Nord.

Elle passe en revue l'avis que le CCN a formulé à l'administratrice Jackson et la réponse de cette dernière, en précisant que les recommandations seront à la disposition du public dans le site Web de l'EPA et qu'elles seront largement diffusées. Elle précise que les membres du CCN n'ayant pas encore pris connaissance de la réponse de l'EPA, elle ne fera que quelques observations à son sujet.

En ce qui concerne le processus relatif aux communications de citoyens, elle mentionne que le CCN a noté que les Parties se sont engagées à procéder à un examen permanent de ce processus et ont pris sérieusement en considération les préoccupations exprimées. L'EPA a répondu qu'elle était en relation avec le département d'État en vue de relancer le processus de négociation concernant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. Au sujet de la constitution d'un sous-comité de représentants de peuples autochtones des trois pays, elle indique que le CCN a été très heureux du degré d'intérêt qu'ont suscité les questions autochtones jusqu'à présent. Elle conclut en indiquant que le CCN est déterminé à poursuivre ses travaux sur ces questions comme sur d'autres.

La présidente remercie les deux orateurs et mentionne que leur point de vue contribue grandement aux délibérations du CCPM. Elle invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver déclare que l'on a peut-être manqué l'occasion de faire participer davantage le public au choix des projets, et que dans le cadre du Partenariat nord-américain

pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), il espère que l'on envisage de joindre des membres du public aux groupes de spécialistes.

Questions et observations : M. Glen Wright estime que les échanges entre les divers comités sont très utiles, comme cela a été le cas lors de la session du CCPM tenue à La Nouvelle-Orléans. Il ajoute que le fait que deux des trois pays n'aient pas constitué un CCN ou un CCG provoque un déséquilibre, et il réitère qu'il serait judicieux que chacun des pays soit, dans une certaine mesure, capable d'appliquer le principe de constitution d'un CCN et d'un CCG pour que le niveau de participation soit équilibré.

Questions et observations : M<sup>me</sup> Felicia Marcus fait observer que le CCN et le CCG ont accompli du travail réfléchi et pertinent en formulant leur avis au Conseil, et ajoute que l'avis du CCPM est similaire au leur, mais qu'il approfondit un peu plus l'examen de ces questions.

Réponse : M. Jeffrey Wennberg déclare que l'EPA pourrait faire part au Canada et au Mexique de la valeur qu'il accorde aux deux comités, et ajoute qu'il serait utile qu'ils aient des homologues dans les deux autres pays, en précisant que le soutien de l'EPA et son enthousiasme à l'égard du CCN et du CCG contribuent grandement à la réussite de leurs activités.

Questions et observations : M. Carlos Sandoval déclare que le Mexique est conscient qu'il existe des dispositions prévoyant la constitution d'un CCN, mais qu'il doit encore y nommer des membres. Il précise que cela devrait se produire d'ici peu, et qu'en ce qui a trait à la constitution d'un CCG, la complexité des structures politiques représente une entrave à cette fin pour le moment.

Réponse : M<sup>me</sup> Gail Small fait remarquer que la constitution de sous-comités de représentants des peuples autochtones suscite un grand intérêt en Amérique du Nord.

Questions et observations : La présidente, M<sup>me</sup> Coronado, demande à M<sup>me</sup> Small si elle pourrait donner davantage de détails sur les projets visant à constituer de tels sous-comités.

Réponse : M<sup>me</sup> Small répond que plusieurs projets sont en cours, mais que la constitution de ces sous-comités comprend l'examen de questions transfrontalières dont il faut s'occuper, car les peuples autochtones vivent de chaque côté des frontières et partagent le même milieu de vie.

La présidente remercie les participants et se dit heureuse de pouvoir collaborer à nouveau à l'avenir avec le CCN et le CCG.

### **Discussion des membres du CCPM sur un avis éventuel au Conseil**

#### **Animatrice : la présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Irasema Coronado**

La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Coronado, lance la discussion sur la question de savoir s'il faudrait formuler un avis au Conseil en se fondant sur les discussions tenues durant cette session, et dans l'affirmative, ce que cet avis devrait comporter. Elle mentionne que le rôle du CCPM consiste à formuler des avis au Conseil et présente les membres du Groupe de travail en précisant quelles sont leurs responsabilités à cet égard. Elle ajoute que le CCPM encourage le public à participer et que le CCPM et le Conseil accordent de l'importance à son opinion.

M<sup>me</sup> Linda Angove déclare qu'en fonction des discussions, il serait possible de formuler un avis éclairé, notamment en fonction de la participation significative du public et de l'excellence des exposés qu'ont

donnés les orateurs. Ces exposés ont constitué un parfait exemple de la collaboration des trois pays, et l'échange d'informations avec les autorités chargées de l'application des lois constitue un moyen très valable pour mettre un terme à l'exportation illicite de déchets électroniques. Elle estime que cet échange est beaucoup plus efficace que les inspections aléatoires. Elle déclare par ailleurs que les exposés ont clairement montré que le stade de la conception est essentiel pour contrôler la masse de ces déchets et qu'elle est payante en fin de compte. Il est également important de faire valoir la réutilisation des produits avant leur recyclage, ainsi que les avantages qu'en tire l'environnement. Un thème est revenu fréquemment au cours des discussions, à savoir la nécessité que les gouvernements instaurent des normes rigoureuses pour le recyclage des déchets électroniques ainsi que des règles équitables. Elle ajoute que l'on devrait envisager le soutien à la certification de l'intendance des produits électroniques, car il s'agit d'un moyen valable pour limiter les effets néfastes des déchets électroniques sur l'environnement.

M<sup>me</sup> Adriana Nelly Correa déclare que cette certification constitue une stratégie très pertinente pour le secteur commercial et le marché des déchets électroniques. Elle indique qu'il est important de fournir aux entreprises l'information dont elles ont besoin pour adopter des normes rigoureuses leur permettant d'obtenir une certification, au même titre qu'il est important de viser la participation de chaque membre du public, de chaque gouvernement et de chaque entreprise à l'atteinte des objectifs concernant ces déchets. Elle conclut en affirmant qu'il s'agit d'une stratégie essentielle pour que les déchets électroniques constituent un débouché écologique en fonction duquel chacun représente un allié.

M. Martin Gutiérrez déclare qu'il faut que les trois pays adoptent des normes de certification communes, comme cela s'est déjà fait dans le monde à l'égard d'autres domaines. Il mentionne que le CCPM n'est peut-être pas prêt à formuler un avis au Conseil aujourd'hui même, et demande aux autres membres et au public s'ils disposent de suffisamment d'information ou s'il faudrait en obtenir davantage.

M. Glen Wright mentionne que cette partie de la séance avait pour objectif d'échanger des idées à partir desquelles le Groupe de travail pourrait rédiger un projet d'avis au Conseil qui serait soumis à l'examen de tous les membres du CCPM. Il ajoute qu'il serait utile d'entendre les différentes suggestions afin que le CCPM puisse déterminer si cela est suffisant pour formuler un tel avis.

M<sup>me</sup> Felicia Marcus affirme qu'il faut décider si les membres sont prêts à fixer un degré de priorité pour les déchets électroniques et quelle sorte d'avis ils devraient susciter, en précisant que l'expérience européenne a donné lieu à de bons exemples qui peuvent s'avérer utiles. Elle estime également valable que le CCPM tienne compte des points de vue que le public exprimera au Conseil un peu plus tard dans la journée.

M. Glen Wright déclare que le Comité a l'occasion de formuler un avis sur cette question, mais qu'il peut aussi envisager des activités pratiques pouvant contribuer à l'objectif général que constitue le fait d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Il estime évident d'échanger des informations et que les choses ont bien commencé dans ce domaine, tout en ajoutant que le Comité pourrait rédiger un avis mentionnant que dans ce domaine, la CCE pourrait tout particulièrement favoriser et faciliter de telles activités au-delà de ce qui se fait actuellement.

M. Geoffrey Garver estime que ça vaudrait la peine de mentionner que les techniques propres ont un côté sale. Il est d'avis que les trois pays ont ainsi la possibilité de se porter en avant de ce problème à l'échelle trinationale. Il ajoute qu'en matière d'approvisionnement, des faits montrent que les gouvernements commencent à s'en occuper et que la CCE peut saisir cette occasion pour réviser sa stratégie et constituer un exemple.

M<sup>me</sup> Felicia Marcus déclare qu'il serait judicieux de suggérer que le groupe de travail axé sur les questions transfrontalières sollicite la participation de tous les fonctionnaires compétents dans ce domaine. Selon elle, il faut que plusieurs ministères participent à l'instauration de mesures plus incitatives en vue d'établir des règles équitables et de renforcer la prévention grâce à une conception écologique des produits.

M<sup>me</sup> Linda Angove estime nécessaire de se fonder sur les travaux qu'ont déjà accomplis la CCE et des organismes gouvernementaux, car malgré la masse de ces travaux, il faut reconnaître la nécessité d'exercer un meilleur suivi des données sur les déchets électroniques. Elle déclare aussi qu'il faut se consacrer à la sensibilisation du public, étant donné que l'information est un facteur essentiel de réussite et peut s'effectuer en appliquant des méthodes simples, notamment en incorporant des messages aux factures que le public reçoit déjà.

M. Tim Hearn déclare que le fait d'essayer de résoudre le problème que posent les déchets électroniques à la fin du processus constitue une entreprise de taille. Il estime qu'il serait valable de se concentrer sur le début du processus en établissant des règles équitables et en régissant la fabrication avec des politiques publiques sans faire disparaître la concurrence au sein de l'industrie. Il ajoute que de cette manière, cela permettrait d'amenuiser les nombreux obstacles qui se présentent à la fin du cycle de vie des produits électroniques.

M<sup>me</sup> Diane Takvorian mentionne que le fait de se concentrer sur le début du processus est extrêmement important si l'on veut réduire les tas de déchets qui se multiplient très rapidement en fin de processus. Elle estime qu'il faudrait élaborer des critères communs pour les trois pays, et ajoute que les rapports établis en fin de processus pour indiquer où s'en vont les déchets, particulièrement ceux expédiés des États-Unis vers le Mexique, sont suffisamment motivants pour exploiter les possibilités qui se présentent au début du processus en vue de relever les défis environnementaux.

M. Martin Gutiérrez affirme qu'en ce qui concerne le Mexique, la question centrale réside dans le manque d'information pour pouvoir s'attaquer au problème ou l'évaluer. Il soutient qu'il faut en savoir plus au sujet de l'aspect commercial du problème et connaître ses enjeux économiques, et comme il s'agit d'une question de rentabilité pour les recycleurs, nous devons le savoir. Il ajoute qu'il faut analyser les cas de réussite et s'en servir comme exemples. Mentionnant par ailleurs que de nombreuses entreprises du Canada qui se consacrent au recyclage n'ont pas de représentant dans le cadre de cette réunion, il faut solliciter leur avis et la fourniture d'informations de leur part.

M. Geoffrey Garver estime nécessaire de faire valoir la nécessité d'une participation du secteur privé, notamment celle des entreprises qui sont des chefs de file. Il suggère que le groupe de travail comprenne des représentants d'entreprises qui ont fait preuve d'esprit d'initiative; pas seulement en matière de conception écologique, mais par rapport à tous les volets du processus. Il ajoute que le CCPM pourrait tenir compte de son précédent avis au Conseil sur l'écologisation de l'économie nord-américaine afin d'y relever des éléments qui pourraient servir à régler les questions que soulèvent les déchets électroniques.

M. Laurent Benarrous est d'avis qu'il faudrait privilégier la conception écologique des produits, en ajoutant que même les réalisations courantes exigent une grande masse de travail. Il juge important de connaître les entreprises de recyclage qui sont vraiment vertes du point de vue économique et s'en servir comme exemples pour illustrer les changements à apporter, car ceux-ci s'effectueront à long terme.

M. Carlos Sandoval déclare qu'il est important de réfléchir à la manière dont ce problème peut donner lieu à une réussite commerciale, et de surveiller tous les produits afin qu'ils n'aient pas d'effets néfastes sur l'écosystème nord-américain. Selon lui, le cycle de vie de nombreuses machines, dont les

automobiles, qui proviennent de divers pays sont à l'origine de problèmes environnementaux, et les déchets électroniques ne constituent qu'une partie d'un problème plus large dans le cadre de l'ALÉNA. Il est par ailleurs d'avis de renforcer tous les mécanismes de surveillance aux frontières afin d'éviter tous les problèmes qui découlent de la non-conformité aux lois. Il mentionne aussi que la CCE peut contribuer à la recherche de solutions et les promouvoir auprès des trois gouvernements, et ce, pas seulement en visant les déchets électroniques, mais tous les produits qui sont néfastes à l'environnement à cause de leur cycle de vie. Il conclut en affirmant que nous devons établir un inventaire de tout ce qui traverse les frontières afin de déterminer les répercussions que cela peut avoir sur l'environnement.

### **Commentaires des observateurs**

La présidente mentionne qu'à ce stade-ci de la session, le CCPM invite l'assistance à exprimer ses vues afin d'en tenir éventuellement compte dans l'avis qu'il formulera au Conseil.

Une représentante du Réseau canadien de l'environnement déclare qu'il est important de ne pas s'arrêter qu'aux déchets électroniques et de démontrer le bien-fondé de la conception écologique à une plus grande échelle. Citant l'exemple de la polysensibilité chimique, elle mentionne que le nombre de gens qui en souffrent est en augmentation. Elle soutient qu'il faudrait utiliser le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP), et que le CCPM pourrait envisager d'organiser une réunion d'une journée sur cette polysensibilité et ses liens avec la santé humaine.

La présidente rappelle à l'assistance qu'il sera question du RNARTP, en l'absence du CCPM, au cours d'un exposé qui suivra la présente séance.

Un membre canadien de l'assistance déclare que l'exposé de M<sup>me</sup> Westervelt constitue un élément important de la session. Il mentionne que l'élimination des déchets électroniques dans des centres au Québec peut provoquer des émissions de métaux lourds dans l'atmosphère, et ce, à partir des fonderies vers lesquelles ces centres expédient les déchets. Il fait remarquer que le gouvernement du Québec a imposé des restrictions plus rigoureuses en matière de déchets industriels, en ajoutant qu'il est possible de gérer les répercussions du recyclage sur l'environnement. Il mentionne également que les données appartenant aux anciens propriétaires constituent un nouveau problème lorsqu'elles restent en mémoire dans le matériel électronique remis à neuf.

Un membre mexicain de l'assistance mentionne qu'il possède de l'expérience dans la collecte de matériel et le recyclage de déchets électroniques, et que cela n'est pas rentable du point de vue commercial. Il est d'avis que les gouvernements doivent apporter leur soutien et qu'il doit incomber aux fabricants de produits électroniques de faire en sorte que ces produits ne polluent pas l'environnement.

Un membre mexicain de l'assistance, qui est étudiante à l'University of Vermont, affirme que ce problème ne se résoudra pas du jour au lendemain. Elle suggère de constituer un groupe de travail avec les principaux acteurs afin de recenser les intervenants et de déterminer de quelle manière ils pourraient apporter leur contribution. Il faudrait y inclure des représentants des consommateurs et d'ONG, et ces dernières pourraient servir de pont entre les divers acteurs et favoriser leurs échanges, et déterminer de quelle manière ils peuvent travailler de concert. Elle ajoute qu'il est important d'élaborer des données et des indicateurs, d'échanger librement des informations et de faire participer le public.

M. Glen Wright suggère que la CCE serve de catalyseur afin d'inventorier les pratiques exemplaires dans les trois pays, et que le CCPM inscrive cette question à l'ordre du jour de ses réunions.

M<sup>me</sup> Felicia Marcus estime que de très bons points ont été soulevés et que cet inventaire revêt une grande importance. Elle soutient qu'il est nécessaire de rassembler des dirigeants de tout niveau, notamment ceux du domaine du travail relativement aux questions de santé, et de faire en sorte que les divers groupes d'intervenants échangent des pratiques exemplaires.

Un membre de l'assistance, représentant le conseil des entreprises de Guanajuato, soutient qu'il est risqué de délaisser les PME et de ne viser que les grands fabricants. Il ajoute qu'il faut constituer des bases de données pour gérer les informations provenant de tous les acteurs, et que les normes de certification sont très importantes si l'on veut obtenir des résultats.

M. Carlos Sandoval déclare que les aspects financiers des déchets électroniques jouent un grand rôle, et que malgré les nombreuses ressources, elles sont mal utilisées. Il suggère que la CCE coordonne les activités et soutient qu'il est impératif de solliciter la participation des PME.

M. Rodolfo Lacy cite l'exemple de l'Allemagne qui ne soutient pas l'importation de biocarburants si leur production a des incidences sur les entreprises des pays d'où ils proviennent. Il mentionne aussi qu'elle n'autorise pas l'importation de déchets électroniques afin de protéger les PME allemandes qui se consacrent au recyclage. Il ajoute que l'Amérique du Nord n'a pas instauré de tels critères d'importation et qu'il faudrait qu'elle édicte une réglementation similaire. Il conclut en mentionnant que la CCE devrait contribuer à l'élaboration de critères relatifs à l'importation et à l'exportation de ces déchets.

Un membre canadien de l'assistance, qui occupe un poste d'agente de l'environnement à l'Université McGill, affirme qu'il est essentiel de collaborer avec d'autres organismes, ainsi que d'informer et de sensibiliser les secteurs public et privé. À son avis, le secteur de l'éducation peut également jouer un rôle dans ce domaine étant donné que l'Université des Nations Unies a constitué un groupe de travail sur les déchets électroniques depuis 2004. Elle ajoute qu'il existe d'autres moyens à exploiter dans le cadre des activités déjà entreprises avec les fabricants au sujet des déchets électroniques, et qu'il ne faut pas laisser la politique nous empêcher de trouver une solution commune.

Un membre américain de l'assistance, qui milite en faveur de la transformation thermique de biocarburants, affirme que la matrice utilisée pour établir des normes de durabilité concernant le biodiesel pourrait être utile pour en établir dans d'autres domaines.

Un membre canadien de l'assistance, qui est biologiste, déclare qu'il est important de revaloriser le rôle des partenariats entre l'industrie et le public en ce qui concerne les déchets électroniques, et il ajoute que l'on ne peut accomplir cela tout seul.

M. Rodolfo Lacy soutient qu'il est important de cartographier les importations et les exportations de façon plus systématique, d'inventorier les diverses marchandises qui traversent les frontières et de les classer par ordre d'importance.

Un membre de l'assistance, représentant une entreprise mexicaine de recyclage, est d'avis qu'il faut instaurer des normes de certification en matière de recyclage, et estime que les normes américaines pourraient s'appliquer à la Convention de Bâle en vue d'instaurer des normes communes pour les trois pays.

M. Martin Gutiérrez déclare qu'il faut évidemment diffuser davantage d'informations au public relativement à cette question, et il est d'avis que le CCPM crée une adresse de courriel pour que le public puisse formuler des suggestions qui pourraient donner lieu à des recommandations au Conseil.

La présidente, M<sup>me</sup> Coronado, mentionne que le public peut adresser des courriels au CCPM à l'adresse <CCPM@CCE.org>, et l'encourage à formuler des idées et des recommandations par ce moyen.

M<sup>me</sup> Felicia Marcus affirme que les États-Unis devraient faire davantage preuve de responsabilité relativement à la Convention de Bâle, et qu'on doit les y inciter le plus possible. Elle ajoute toutefois qu'il ne sera pas facile de faire en sorte que ce pays ratifie ladite Convention compte tenu du climat politique actuel.

Un membre mexicain de l'assistance estime important d'établir une liste de tous les échanges entre les trois pays, et de confier à la CCE le soin de classer les éléments échangés par ordre de priorité afin qu'elle soit davantage en mesure d'agir dans ce domaine. Il ajoute que le commerce d'espèces sauvages a été mis de côté alors qu'il fait partie de ces éléments, mais que la CCE est en mesure de s'en occuper.

M<sup>me</sup> Felicia Marcus estime important de poursuivre les discussions au sujet des répercussions du commerce sur l'environnement dans le cadre des délibérations du CCPM.

### **Mot de la fin, par M<sup>me</sup> Irasema Coronado, présidente du CCPM**

La présidente prononce le mot de la fin en mentionnant que cette session a été fructueuse et a donné lieu à une bonne contribution des participants. Elle précise que le CCPM tiendra compte des opinions recueillies en vue de formuler un avis au Conseil. Elle signale aussi que tous les exposés seront consultables dans le site Web de la CCE et qu'il sera possible d'y poser des questions à des fins de suivi. Elle ajoute qu'un autre sujet que l'on pourrait envisager d'examiner est l'usage trompeur du « marketing écologique » dans le cadre des relations publiques à l'échelle de l'Amérique du Nord. Elle affirme qu'il est important d'en avoir conscience, car le public doit être adéquatement informé pour ne pas être victime d'un lavage de cerveau.

Étant donné qu'aucune autre observation n'est formulée, la présidente mentionne que le CCPM se réunira maintenant à huis clos avec le Conseil, et que dans l'intervalle, le public pourra assister à un exposé intitulé *Édification de collectivités et d'écosystèmes en santé grâce au suivi et à la gestion des polluants qui suscitent des préoccupations communes : le projet de RRTP nord-américain et les activités relatives au mercure de la CCE*, que donneront MM. Orlando Cabrera-Rivera et Ned T. Brooks.

Avant de lever officiellement la séance ordinaire du CCPM n° 11-02, M<sup>me</sup> Coronado remercie tous les participants pour le caractère très positif de cette réunion. Elle mentionne que la partie publique de la XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil se tiendra dans l'après-midi et que le compte rendu de discussion de cette session du Conseil sera publié séparément de celui de la session du CCPM.

Approuvé par le CCPM  
Le 31 août 2011.



**Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord**

***XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil  
et réunions du Comité consultatif public mixte***

***Les 21 et 22 juin 2011***

Palais des congrès  
1001, place Jean-Paul-Riopelle  
Montréal (Québec) H2Z 1H2  
Tél. : 514-871-8122 / Téléc. : 514-871-9389

**Programme des activités publiques**

*Le lundi 20 juin 2011*

**19 h 00 à 20 h 00** **Inscription des participants** – *salle 511a, Palais des congrès*

*Le mardi 21 juin 2011*

**8 h 00 à 9 h 00** **Inscription des participants** – *salle 511a, Palais des congrès*

**9 h 00 à 16 h 30** **Tribune publique sur la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord** – *salle 511abde, Palais des congrès*

9 h 00 à 9 h 05 Mot de bienvenue, par la présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M<sup>me</sup> Irasema Coronado.

9 h 05 à 9 h 25 Exposé général des défis et des possibilités que présentent les déchets électroniques en Amérique du Nord, par **M<sup>me</sup> Sarah Westervelt**, directrice de l'intendance des produits électroniques au *Basel Action Network*

9 h 25 à 10 h 00 Période de questions et réponses.

10 h 00 à 10 h 10 Pause

10 h 10 à 10 h 35 La coopération des organismes en matière d'application des lois sur les déchets électroniques dans le cadre de la CCE.

**M. Albert Holtz**, conseiller principal à Environnement Canada

**M. Felipe Olmedo**, directeur de l'inspection des déchets dangereux à la direction générale de l'inspection et de la surveillance dans les ports et les aéroports et aux frontières

au Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement du Mexique (Profepa)  
**M<sup>me</sup> Deborah Kopsick**, spécialiste en protection de l'environnement à l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (U.S. EPA)

10 h 35 à 11 h 35 Période de questions et réponses.

11 h 35 à 12 h 00 Compte rendu des conclusions de l'atelier tenu par la CCE à Guadalajara et des travaux à venir en vue de promouvoir des pratiques de gestion écologiquement rationnelle au sein des PME, en particulier auprès de celles qui recyclent et remettent à neuf les déchets électroniques.

**M. Arturo Gavilán**, responsable de la sous-division des études sur les produits chimiques à l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), au nom du groupe de fonctionnaires chargés de la gestion des déchets électroniques.

Participeront également au débat, sous forme de questions-réponses :

**M. Michael Vanderpol**, coordonnateur principal des programmes à la Division de la réduction et de la gestion des déchets d'Environnement Canada

**M. Rick Picardi**, directeur général par intérim au Bureau de la protection et de la remise en état des ressources à l'U.S. EPA

12 h 00 à 13 h 00 Période de questions et réponses.

13 h 00 à 14 h 00 Déjeuner-réseautage [offert] – *salle Maisonneuve, hôtel Intercontinental*

14 h 00 à 16 h 30 Table ronde sur les possibilités de promouvoir une meilleure gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord.

*Modérateur* : **M. Glen Wright**, membre canadien du CCPM

**M. Àlvaro Núñez**, directeur général de Recicla Electrónicos México (REMSA)

**M. Mike Watson**, directeur du contrôle de la conformité à Dell Global Takeback

**M<sup>me</sup> Sheila Davis**, directrice exécutive à la Silicon Valley Toxics Coalition

16 h 30 à 17 h 00 Récapitulation, par la présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Irasema Coronado.

**17 h 00 à 18 h 00** **Séance de réseautage à l'intention du public** – *salle 511abde, Palais des congrès*

Les membres du public sont invités à se réunir et à échanger leurs vues sur des questions relatives à l'environnement en Amérique du Nord. Les membres du CCPM y assisteront à titre d'observateurs. Les participants nommeront un président qui sera chargé d'exposer les conclusions de cette séance au cours de la partie publique de la session ordinaire du Conseil, le 22 juin.

**18 h 30 à 19 h 00 Transport jusqu'à la Biosphère de Montréal** (*un service de transport sera mis à la disposition des participants, à partir du hall d'entrée de l'hôtel Intercontinental dès 18 h 30*)

**19 h 00 à 21 h 30 Réception de bienvenue et ouverture officielle de la XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil de la CCE – Biosphère de Montréal**

- Mot de bienvenue du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, M. Pierre Arcand.
- Observations du directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd.
- Observations de la présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Irasema Coronado.
- Observations du ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, M. Juan Elvira Quesada.
- Observations de l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M<sup>me</sup> Lisa P. Jackson.
- Mot de bienvenue et ouverture officielle de la XVIII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil par le ministre de l'Environnement du Canada, M. Peter Kent.

<b>Le mercredi 22 juin 2011</b>
---------------------------------

**8 h 00 à 9 h 15 Inscription des participants – salle 511a, Palais des congrès**

**9 h 15 à 11 h 15 Partie publique de la session ordinaire du CCPM n<sup>o</sup> 11-02 du CCPM – salle 511abde, Palais des congrès**

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 9 h 15 à 9 h 20   | Aperçu de l'ordre du jour provisoire, par la présidente du CCPM, M <sup>me</sup> Irasema Coronado, et adoption de sa version finale. |
| 9 h 20 à 9 h 40   | Comptes rendus des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux   |
| 9 h 40 à 10 h 50  | Discussion des membres du CCPM sur la formulation d'un avis éventuel au Conseil.   |
| 10 h 50 à 11 h 15 | Commentaires des observateurs.   |

**11 h 15 à 11 h 30 Pause**

**11 h 30 à 12 h 30 Édification de collectivités et d'écosystèmes en santé en assurant le suivi et la gestion des polluants qui suscitent des préoccupations communes : le projet nord-américain de RRTP de la CCE et les activités relatives au mercure – salle 511abde, Palais des congrès**

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 11 h 30 à 11 h 50 | Exposé d'Orlando Cabrera-Rivera, gestionnaire de programme, Qualité de l'air et RRTP |
|-------------------|--|

- 11 h 50 à 12 h 00 Exposé de Ned T. Brooks, gestionnaire de programme, Gestion des produits chimiques
- 12 h 00 à 12 h 30 Période de questions et réponses

**12 h 30 à 13 h 50 Déjeuner [offert] – *salle Maisonneuve, hôtel Intercontinental***

**13 h 50 à 15 h 00 Partie publique de la session du Conseil – *salle 511abde, Palais des congrès***

- 13 h 50 à 14 h 20 Rapport d'étape par le directeur exécutif
- 14 h 20 à 14 h 50 Points saillants des activités du Plan opérationnel pour 2011-2012.
- Les prairies d'Amérique du Nord : activités de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités
  - Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo et soutien du Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes
  - Amélioration de la qualité de l'air intérieur au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord
- 14 h 50 à 15 h 00 Discussion du Conseil sur le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE).

**15 h 00 à 15 h 30 Pause**

**15 h 30 à 17 h 00 Partie publique de la session ordinaire du Conseil – *salle 511abde, Palais des congrès***

- Description du déroulement de la séance, par la présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Irasema Coronado.
- Compte rendu des conclusions de la tribune publique du CCPM sur les déchets électroniques et de la séance de réseautage.
- Exposés par des orateurs choisis à l'avance.
- Observations des membres du Conseil.

**17 h 00 à 17 h 15 Clôture de la session du Conseil – *salle 511abde, Palais des congrès***

- Signature de la résolution du Conseil et de la déclaration ministérielle.
- Dernières observations par le ministre Elvira, « passage du flambeau » à la nouvelle présidente du Conseil et annonce de la session ordinaire de 2012 par l'administratrice Jackson.
- Mot de la fin par le président de la séance, le ministre Kent.

**17 h 15 Fin de la session**

**Eighteenth Regular Session of the CEC Council  
and meetings of the Joint Public Advisory Committee (JPAC)  
Montreal, Quebec, Canada  
21–22 June 2011**

**Final List of Participants**

**PUBLIC**

- 1. Mr. Adams, Peter**  
Mr, McGill University  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514-577-9878  
e-mail: peter.adams@mail.mcgill.ca
- 2. Mr. Aguirre, Jan Rene**  
CEO, Proambi  
Ciudad de México, Distrito Federal, Mexico  
Tel: +525511661301  
e-mail: jrap@proambi.com
- 3. Ms. Bakker, Deborah**  
Programme Liaison Officer, Environment Canada  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514 283 7172  
e-mail: deborah.bakker@ec.gc.ca
- 4. Mr. Barajas Torres, Jesus Armando**  
Ingeniero, Asociación de profesionales en Seguridad  
Ambiental (APSA)  
Hermosillo, Sonora, México  
Tel: 662-2609911  
Fax: 662-2609911  
e-mail: barajas.armando@gmail.com
- 5. Ms. Barrón, Indrani**  
Étudiante, HEC Montréal  
Montreal, Québec, Canada  
e-mail: indrani.barron@gmail.com
- 6. Mr. Bérubé, Gilles G.**  
Conseiller principal et chargé d'équipe - conformité  
légal env., Hydro-Québec  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514 289-3629  
Fax: 514 289-4977  
e-mail: berube.gilles.g@hydro.qc.ca
- 7. Ms. Blanco, Julia**  
Consultant, CEC  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: juliablanca46@hotmail.com
- 8. Ms. Bourg, Marie-Caroline**  
Chargée de projets, Chamard et associés  
Beaconsfield, Quebec, Canada  
Tel: 514 630 9735  
e-mail: mc.bourg@gmail.com
- 9. Ms. Charland, Clotilde**  
Directrice des programmes, Projets Saint-  
Laurent/Jour de la Terre Québec  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514-728-0116  
e-mail: jlafortune@jourdelaterre.org
- 10. Ms. Clermont, Audrey**  
Étudiante, Ministère du développement économique  
(Bureau de développement durable)  
Montréal, Québec, Canada
- 11. Ms. Cole, Sheila**  
Environment and Health Educator, EHANS -  
Environmental Health Association of NS  
Halifax, Nova Scotia, Canada  
Tel: 9024444291  
e-mail: sheilacole108@yahoo.ca
- 12. Mr. Comtois, Luc**  
Sales representative, RM2j inc.  
Boucherville, Quebec, Canada  
Tel: 450-641-4464 X223  
Fax: 450-641-4164  
e-mail: luccomtois@rm2j.com
- 13. Mr. Contreras Contreras, Oscar Arnulfo**  
Director General, FUNACOMM A.C.  
Toluca, Estado de México, Mexico  
Tel: 01 (722) 228 8746  
Fax: 01(722) 215 6087  
e-mail: oscaracoca@hotmail.com
- 14. Ms. Cortés García Lozano, María Esther**  
Executive Director, Colectivo Ecologista Jalisco, A.C.  
Guadalajara, Jalisco, México  
Tel: 52 33 33423270 y 71  
Fax: 52 33 33423271  
e-mail: maite@cej.org.mx
- 15. Ms. Croteau, Julie**  
Biologist, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-997-1977  
e-mail: julie.croteau@ec.gc.ca

- 16. Ms. Evans, Rachel**  
Legal Intern, International Trade Policy, Humane Society International  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202 293 5111  
Fax: 202 293 5109  
e-mail: sstewart@hsi.org
- 17. Mr. Farekh, Taher**  
President, Trycana Development Inc.  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 835 6735  
e-mail: taher.farekh@trycana.com
- 18. Mr. Gagné, Robert**  
Président, Multirecycle.com  
Saint-Laurent, Quebec, Canada  
Tel: 514-234-3353  
Fax: 514-333-7221  
e-mail: robert@precycle.ca
- 19. Mr. Gareau, Kristian**  
Coordinator, Katimavik écostage  
montreal, Quebec, Canada  
Tel: 418-378-9103  
e-mail: kristian.gareau@gmail.com
- 20. Mr. Gifuni, Lucas**  
Mr., Center for International Sustainable Development Law  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514-649-6901  
e-mail: lucas.gifuni@mail.mcgill.ca
- 21. Mr. Harman-Heath, Scott**  
Student  
Westmount, Quebec, Canada  
Tel: 5146211680  
e-mail: alex.scott.harman@gmail.com
- 22. Mr. Hartley, Bruce**  
Vice President, Business Development, Global Electric Electronic Processing Inc.  
Dorval, Quebec, Canada  
Tel: 514-636-9625  
Fax: 514-636-3131  
e-mail: bhartley@geepglobal.com
- 23. Mr. Hawrysh, Michael**  
Chargé de projet 3RV, Éco-quartier Saint-Jacques  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514-522-4053 #203  
Fax: 514-522-6702  
e-mail: 3r\_ecojac@cam.org
- 24. Mr. Henkel-Reyes, Ricardo**  
Eng., Asociación Industria Limpia del Estado de México  
Toluca, Estado de México, México  
Tel: 52 722 480 8373  
e-mail: ricardohenkel@gmail.com
- 25. Mr. Hernandez, Juan Carlos**  
Gerente de Calidad, BT Recycling Solutions  
Zapopan, Jalisco, México  
Tel: 3682 1030  
Fax: 3682 1030  
e-mail: juancarlos@belmont-trading.com.mx
- 26. Ms. Hernández Balderas, María Guadalupe**  
Licenciada, Consejo Consultivo Ambiental de Guanajuato; Consejo Coordinador Empresarial de Irapuato, A.C.  
Irapuato, Guanajuato, México  
Tel: 01 462 635 0940  
Fax: 01 462 635 0940  
e-mail: direccion@cceirapuato.org
- 27. Mr. Hnatiuk, Joseph**  
Board Member, Canadian Society of Environmental Biologists, Board Member, Canadian Society of Environmental Biologists (CSEB)  
Lethbridge, Alberta, Canada  
Tel: 403 - 524-1147  
Fax: 403-524-1148  
e-mail: hnaj@shaw.ca
- 28. Mr. Hogg, John**  
Analyst, Intertek  
Kanata, Ontario, Canada  
Tel: 613 599 4321  
e-mail: john.hogg@intertek.com
- 29. Mr. Kennedy, William**  
Senior Associate, McGill-UNEP Collaborating Center on Environmental Assessment  
Sainte-Anne-de-Bellevue, Quebec, Canada  
Tel: 514-954-4387  
e-mail: wkennedy@videotron.ca
- 30. Mr. Kenny, Alexander**  
Associate Fellow, Centre for International Sustainable Development Law  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 969 2070  
e-mail: alex.liam.kenny@gmail.com
- 31. Ms. Khan, Sabaa**  
Atorney, Narang & Associates  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514-518-5496  
e-mail: s.khan@naranglaw.com

- 32. Ms. Kis Madrid, Claudia**  
Land Securement Planning, OMNR  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 677 8563  
e-mail: kismadrid@gmail.com
- 33. Mr. Knight, Erich J.**  
Technical Adviser, EcoTechnologies Group  
McGaheysville, Virginia, United States  
Tel: 540 289 9750  
e-mail: erichjknight@gmail.com
- 34. Mr. Kolmel, Olivier**  
Chairman, Canadian Environmental Network (RCEN)  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 514.833.0973  
e-mail: chair@rcen.ca
- 35. Ms. Lafortune, Julie**  
Directrice stratégie et développement, Projets Saint-Laurent/Jour de la Terre Québec  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514-728-0116  
e-mail: jlafortune@jourdelaterre.org
- 36. Mr. Mailley, Jason**  
Director de mercadeo, PC Recycle  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514-333-7221  
Fax: 514-333-3218  
e-mail: jason@pcrecycle.ca
- 37. Mr. Mallory, Charles**  
Principal, Charles D. Mallory Consulting  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 613-291-6971  
Fax: 613-231-5370  
e-mail: charles.mallory98@gmail.com
- 38. Mr. Marinho, Antonio**  
Manager, CompuCorps.Org  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: (613)2348988 - X114  
e-mail: antoniomarinho@hotmail.com
- 39. Mr. Marquez, Erick**  
Psicologo, UQAM  
Montreal, Quebec, Canada  
e-mail: marquezzerick@yahoo.com.mx
- 40. Ms. Martínez Meléndez, Luz-Aida**  
PhD student, University of Vermont  
Burlington, Vermont, United States  
Tel: (802) 735-5465  
e-mail: lmartine@uvm.edu
- 41. Mr. Marvel, Bill**  
Executive Director, CompuCorps.org - TechReuse  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 613-234-8988 x 111  
e-mail: info@compucorps.org
- 42. Mr. Mayrand, Karel**  
Directeur général pour le Québec, Fondation David Suzuki  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514-316-4646  
e-mail: kmayrand@davidsuzuki.org
- 43. Ms. McCavour, Melanie**  
Part-time faculty and Doctoral Candidate, Biology, Concordia, UQAM  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514-848-2424 ext 2054  
e-mail: mccavour@gmail.com
- 44. Ms. Michalsky, Sue**  
Director, Prairie Trust / Nature Saskatchewan  
Eastend, Saskatchewan, Canada  
Tel: 306-295-3696  
e-mail: suemichalsky@sasktel.net
- 45. Ms. Ng, Kathleen**  
Environmental Officer, McGill University  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 5143986247  
e-mail: kathleen.ng@mcgill.ca
- 46. Mr. Ortega-Aceves, Luis-Enrique**  
Ing. Ambiental, SAPSA  
Torreón, Coahuila, México  
Tel: 7295500  
e-mail: enrique\_ortega@penoles.com.mx
- 47. Mr. Pacheco-Vega, Raul**  
Instructor, Department of Political Science, The University of British Columbia  
Vancouver, British Columbia, Canada  
Tel: 604 875 0544  
e-mail: pachecoh@interchange.ubc.ca
- 48. Mr. Pérez Gil Salcido, Ramón**  
Presidente, FAUNAM  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 52 555 554 8384  
Fax: 52 555 611 2100  
e-mail: faunaml@yahoo.co.uk
- 49. Mr. Poudrier, Claude**  
Director, PEEC - Program Environmental Education & Citizenship  
Trois-Rivières, Quebec, Canada  
Tel: 829.609.4079  
Fax: 819.373.1481  
e-mail: claud.poudrier@sympatico.ca

- 50. Ms. Reyes Sánchez, Ariadna Itzel**  
M. en I., Centro Mario Molina  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 9 177 1670  
e-mail: areyes@centromariomolina.org
- 51. Mr. Rood, Jean-Marc**  
Entrepreneur, PC Recycle  
Laval, Québec, Canada  
Tel: 450 668 2277 Poste 314
- 52. Ms. Searle, Kate**  
Student-at-law, Heenan Blaikie  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 846.2299 poste 263370  
e-mail: ksearle@heenan.ca
- 53. Ms. Smyth-Monteiro, Tanya**  
Head, Controls Development, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-994-0599  
e-mail: Tanya.Smyth-Monteiro@ec.gc.ca
- 54. Mr. St-Jean, Benoit**  
Conseiller affaires intl - changements climatiques,  
Ministère Développement économique, Innovation et  
Exportation du Québec  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514 774 5606  
e-mail: Benoit.St-Jean@mdeie.gouv.qc.ca
- 55. Ms. Vaughan, Katelyn**  
Research Associate, Electronics Product Stewardship  
Canada  
Toronto, Ontario, Canada  
Tel: 647-351-7415  
e-mail: katelyn@epsc.ca
- 56. Mr. Vázquez Vilchis, Bernardo**  
Director Jurídico y operativo de proyectos, Fundación  
Nacional para la conservación del hábitat boscoso de  
la mariposa Monarca A.C.  
Toluca, Estado de México, México  
Tel: (722)2156087  
e-mail: oscaracoca@hotmail.com
- 57. Mr. Walker, Bruce**  
Project Coordinator, STOP  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 393 9559
- 58. Ms. Yáñez, Leticia**  
Doctora en Ciencias, Universidad Autónoma de San  
Luis Potosí  
San Luis Potosí, San Luis Potosí, México  
Tel: (444) 8262354  
Fax: (444) 8262354  
e-mail: lyanez@uaslp.mx

## *Media*

- 59. Mr. Antonio Méndez, Alberto**  
Journaliste, La Voz  
Montreal, Québec, Canada  
Tel: 514 257 1186
- 60. Ms. Celis, Flor Barbara**  
Asistente, Asistente Individual  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514-395-4983  
e-mail: flor\_barbaracelis\_mercier@hotmail.com
- 61. Mr. Chiasson, Paul**  
Photojournalist, The Canadian Press  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514-985-7214  
e-mail: paul.chiasson@thecanadianpress.com
- 62. Mr. Côté, Charles**  
Journaliste, La Presse  
Montréal, Québec, Canada  
Tel: 514 285 7000  
e-mail: ccote@lapresse.ca
- 63. Mr. Coutino, Fabián**  
Fotógrafo, La Voz  
Montréal, Québec, Canada  
e-mail: fabiancc69@hotmail.com
- 64. Mr. Craig, Alexander**  
Freelancer, Portofentry.com  
Sherbrooke, Québec, Canada  
e-mail: Alexandercraig@videotron.ca
- 65. Ms. Domínguez Cortes, Adriana**  
Corresponsal, MVS NOTICIAS  
México, Distrito Federal, México  
Tel: 55 52.63.22.73  
e-mail: adriana.dominguezcortes@yahoo.ca
- 66. Ms. Fabio, Carmen**  
Journalist Freelance, Cdn Press  
Ile Perrot, Quebec, Canada  
e-mail: carmarfab@gmail.com
- 67. Ms. Gailloux, Chantal**  
Journaliste - Webmestre, GaïaPresse  
Montréal, Quebec, Canada  
Tel: 514.501.3410  
e-mail: chantal.gailloux@gaiapresse.ca
- 68. Ms. García, Edith**  
Periodista, La Voz  
Montreal, Quebec, Canada  
e-mail: gear500@hotmail.com

**69. Mr. Mann, Brian**  
Journalist, North Country Public Radio / WBEZ  
Chicago  
Saranac Lake, New York, United States  
Tel: 518-524-0898  
e-mail: brian@ncpr.org

**70. Mr. Martínez, Luis**  
Periodista Corresponsal, La Nación Chile  
Montreal, Quebec, Canada

**71. Ms. Morales, Ursula**  
Editora, Planeta Azul Website  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
e-mail: ursu\_eb@yahoo.com.mx

**72. Mr. René de Cotret, François**  
Journaliste, GaïaPresse.ca  
Québec, Quebec, Canada  
Tel: 514-501-3410  
e-mail: francois.renedecotret@gaiapresse.ca

**73. Mr. Roberge, Alain**  
Photojournaliste, La Presse  
Montréal, Québec, Canada  
e-mail: aroberge@lapresse.ca

**74. Mr. Von Geyer, Felix**  
Corporate Knights Magazine  
Toronto, Ontario, Canada  
Tel: 514 524 5207

#### **SPEAKERS (JPAC Forum and Council)**

**75. Ms. Davis, Sheila**  
Executive Director, Silicon Valley Toxics Coalition  
San Jose, California, United States  
Tel: 4082876707  
Fax: 4082876771  
e-mail: sdavis@svtc.org

**76. Mr. Núñez Solís, Álvaro**  
Director General, Recicla Electrónicos México  
Querétaro, Querétaro, México  
Tel: 524421958181  
Fax: 524422104966  
e-mail: anunez@reciclaelectronicos.com

**77. Mr. Watson, Michael**  
Director of Compliance, Global Takeback, Dell Inc.  
Round Rock, Texas, United States  
Tel: (512)924-1636  
e-mail: mike\_watson@dell.com

**78. Ms. Westervelt, Sarah**  
e-Stewardship Policy Director, Basel Action Network  
Seattle, Washington, United States  
Tel: 2066525555  
e-mail: swestervelt@ban.org

**79. Ms. Bowe, Kayla**  
Biologist, Red Lake Band of Chippewa Indians -  
Department of Natural Resources  
Red Lake, Minnesota, United States  
Tel: 218-679-3959  
Fax: 218-679-2830  
e-mail: kbowe@redlakenation.org

**80. Ms. Charwood, Cody**  
Environmental Program Director, Red Lake Dept. of  
Natural Resources  
Red Lake, Minnesota, United States  
Tel: 2186793959  
e-mail: ccharwood@redlakenation.org

#### **NAC/GAC REPRESENTATIVES**

**81. Ms. Chapman, Karen**  
Member, US National Advisory Committee

**82. Ms. Small, Gail**  
Member, US National Advisory Committee  
Lame Deer, Montana, United States  
Tel: 406 477 6390  
e-mail: gailsmall001@aol.com

**83. Ms. Trujillo, Octaviana**  
Member, US Governmental Advisory Committee  
Flagstaff, Arizona, United States  
Tel: 928 523-8788  
e-mail: Octaviana.Trujillo@nau.edu

**84. Mr. Wennberg, Jeffrey**  
Chair, US Governmental Advisory Committee  
Rutland, Vermont, United States  
Tel: 802-773-7297  
e-mail: jeff7297@comcast.net

#### **CANADA DELEGATION**

**85. Ms. Albovias, Anna S.**  
Manager, CEC, International Affairs Branch,  
Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-994-4747  
e-mail: anna.albovias@ec.gc.ca

**86. Mr. Arcand, Pierre**  
Ministre du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs, Ministère du  
Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs  
Québec, Quebec, Canada  
Tel: (418) 521-3911  
Fax: (418) 643-4143  
e-mail: pierre.arcand@mddep.gouv.qc.ca

- 87. Ms. Bernier, Sophie**  
Chef, Coopération Réglementaire Internationale,  
Environnement Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-956-0795  
e-mail: sophie.bernier@ec.gc.ca
- 88. Mr. Clément, Christian**  
Analyste des politiques, Latin and South America  
Division, International Affairs Branch,  
Environnement Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-953-8250  
Fax: 819-997-0199  
e-mail: christian.clement@ec.gc.ca
- 89. Mr. Cormier, Dominic**  
Attaché politique, Ministère du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs  
Québec, Quebec, Canada  
Tel: (418) 521-3911  
Fax: (418) 643-4143  
e-mail: dominic.cormier@mddep.gouv.qc.ca
- 90. Mr. Costain, Kimble**  
Senior Policy Advisor, Latin and South America  
Division, International Affairs Branch, Environment  
Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819.953.9774  
e-mail: kimble.costain@ec.gc.ca
- 91. Mr. Damo, Eno**  
Trade Policy Officer, Alberta Ministry of  
International and Intergovernmental Relations  
Calgary, Alberta, Canada
- 92. Mr. Donaldson, Garry**  
Manager, Population Conservation, Environment  
Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-953-3166  
e-mail: garry.donaldson@ec.gc.ca
- 93. Mr. Emond, François**  
Directeur de cabinet du ministre du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs, Ministère  
du Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs  
Québec, Quebec, Canada  
Tel: (418) 521-3911  
Fax: (418) 643-4143  
e-mail: francois.emond@mddep.gouv.qc.ca
- 94. Mr. Holtz, Al**  
Senior Project Advisor, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-953-1138  
Fax: 819-953-3459  
e-mail: al.holtz@ec.gc.ca
- 95. Ms. Johnson, Stéphanie**  
Directrice, Amérique Latine et Amérique du Sud,  
Affaires internationales, Environnement Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819 934-5189  
Fax: 819 997-0199  
e-mail: stephanie.johnson@ec.gc.ca
- 96. Mr. Kent, Peter**  
Minister, Environment Canada  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 819-997-1441  
Fax: 819-953-0279  
e-mail: peter.kent@ec.gc.ca
- 97. Ms. Klingbeil, Melanie**  
Trade Policy Officer, Foreign Affairs and  
International Trade Canada (DFAIT)  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 613-944-5958  
e-mail: Melanie.Klingbeil@international.gc.ca
- 98. Mr. Knudson, Dean**  
Director General, Americas, International Affairs  
Branch, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819.994-1670  
e-mail: dean.knudson@ec.gc.ca
- 99. Ms. Lapierre, Louise**  
Conseillère, Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Québec, Quebec, Canada  
Tel: 418-521 3828 poste 4105  
Fax: 418-646 0001  
e-mail: louise.lapierre@mddep.gouv.qc.ca
- 100. Ms. Lantsman, Melissa**  
Director of Communications, Environment Canada,  
Minister's Office (TLC)  
Gatineau, Quebec,  
Canada
- 101. Mr. Leclercq, Nicolas**  
Analyste des politiques, Environnement Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-994-3443  
e-mail: nicolas.leclercq@ec.gc.ca

**102.Mr. Martineau, Gaëtan**

A/Direction, Foreign Affairs and International Trade  
Canada (DFAIT)  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 613-996-3126  
e-mail: Gaetan.Martineau@international.gc.ca

**103.Mr. McDougall, Daniel**

Assistant Deputy Minister, International Affairs  
Branch, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819 934-6020  
Fax: 819 953-9412  
e-mail: Dan.McDougall@ec.gc.ca

**104.Mr. Morris, John W.**

Director of Policy, Environment Canada,  
Minister's Office (TLC)  
Gatineau, Quebec,  
Canada  
Tel: 819-997-1441

**105.Mr. Mucci, Warren**

Legal Officer, Foreign Affairs and International Trade  
Canada  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 613-992-6479  
e-mail: warren.mucci@international.gc.ca

**106.Ms. Seward, Carolina**

Policy Advisor, Americas, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-956-5947  
e-mail: carolina.seward@ec.gc.ca

**107.Ms. Tremblay, Céline**

Gestionnaire des Services ministériels  
Manager, Ministerial Services, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-934-8094  
e-mail: celine.tremblay@ec.gc.ca

**108.Mr. VanderPol, Michael**

Senior Program Coordinator, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819 994-7266  
e-mail: michael.vanderpol@ec.gc.ca

***Logistics – Environment Canada*****109.Ms. Benson, Kelsey**

Logistics Coordinator, International Affairs Branch,  
Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-997-4048  
e-mail: kelsey.benson@ec.gc.ca

**110.Ms. Campbell, Ashley**

Senior Policy Analyst, Canada-U.S. Relations,  
International Affairs Branch, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-956-4889  
e-mail: ashley.campbell@ec.gc.ca

**111.Ms. Clavijo, Maria**

Policy Analyst, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-956-4914  
e-mail: maria.clavijo@ec.gc.ca

**112.Mr. Giroux, Robert**

IT Coordinator and Support, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-953-8240  
Fax: 819-994-4000  
e-mail: robert.giroux@ec.gc.ca

**113.Ms. Morin, Sabrina**

Policy Analyst, International Affairs Branch,  
Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-956-4109  
e-mail: sabrina.morin@ec.gc.ca

**114.Ms. Pelley, Jennifer**

Strategic Communications Advisor, Environment  
Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819 953 2686  
e-mail: jennifer.pelley@ec.gc.ca

**115.Mr. Rishchynski, Anthony J.**

Analyst, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819.953.4588  
e-mail: anthony.rishchynski@ec.gc.ca

**116.Mr. Sawyer, Peter**

Policy Analyst, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-994-3439  
e-mail: peter.sawyer@ec.gc.ca

**117.Ms. Tibelius, Meghan**

Policy Analyst, Environment Canada  
Gatineau, Quebec, Canada  
Tel: 819-953-5903  
e-mail: meghan.tibelius@ec.gc.ca

## UNITED STATES DELEGATION

**118.Ms. Adkins, Jocelyn**

Attorney-Advisor, U.S. EPA  
Washington, DC, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-5424  
e-mail: adkins.jocelyn@epa.gov

**119.Ms. Barragan, Emily**

NAFTA Desk, U.S. Department of Commerce  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 2024824705  
e-mail: emily.barragan@trade.gov

**120.Ms. Berger, Martha**

Office of Children's Health Protection, U.S.  
Environmental Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 2025642191  
e-mail: berger.martha@epa.gov

**121.Mr. Carrillo, Oscar**

Designated Federal Officer, U.S. Environmental  
Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-0347  
e-mail: carrillo.oscar@epa.gov

**122.Ms. Correa, Sylvia**

Senior Advisor for North America, U.S.  
Environmental Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-6443  
e-mail: correa.sylvia@epa.gov

**123.Ms. DePass, Michelle**

Assistant Administrator, U.S. Environmental  
Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-6458  
e-mail: depass.michelle@epa.gov

**124.Ms. Jackson, Lisa P.**

Administrator, U.S. Environmental Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States

**125.Ms. Jones-Jackson, Cynthia**

Acting Director, US Environmental Protection  
Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-2294  
Fax: 202-564-8129  
e-mail: cynthia.jones-jackson@epa.gov

**126.Ms. Kopsick, Deborah**

Environmental Protection Specialist, U. S.  
Environmental Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-2142  
Fax: 202-546-0073  
e-mail: kopsick.deborah@epa.gov

**127.Mr. Locklear, Lonzell 'Bud'**

Specialist, Energy & Environment Section, Embassy  
of the United States of America  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 613 688 5244

**128.Ms. Nishida, Jane**

Director, Office of Regional and Bilateral Affairs,  
U.S. Environmental Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-4096  
e-mail: nishida.jane@epa.gov

**129.Mr. Picardi, Rick**

Acting Branch Chief, U.S. Environmental Protection  
Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 703-308-8879  
Fax: 703-308-0514  
e-mail: picardi.rick@epa.gov

**130.Mr. Pierce, Josiah**

Foreign Service Officer, U.S. Department of State  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 2026476777  
e-mail: piercejt@state.gov

**131.Ms. Silver, Monica**

AAAS Fellow, U.S. Environmental Protection  
Agency  
Washington, District of Columbia, United States

**132.Ms. Stendebach, Sue**

Senior Advisor on International Air Quality, U.S.  
EPA, Office of Air and Radiation  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-8309  
Fax: 202-501-0826  
e-mail: stendebach.sue@epa.gov

**133.Mr. Taylor, Ethan**

International Policy Analyst, U.S. Department of the  
Interior  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-513-7748  
Fax: 202-501-6381  
e-mail: ethan\_taylor@ios.doi.gov

**134.Ms. Yang, Leslie**

Director for International Environmental Policy,  
USTR  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: (202) 395-3167  
e-mail: lyang@ustr.gov

**135.Mr. Wiener, Steven**

International Program Specialist, U.S. Environmental  
Protection Agency  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 202-564-3993  
e-mail: wiener.steven@epa.gov

**MEXICO DELEGATION****136.Ms. Aguilar Loreda, Laura**

Directora de Información, Coordinación General de  
Comunicación Social, SEMARNAT  
MEXICO, Distrito Federal, México  
Tel: 56280790  
e-mail: laura.loredo@semarnat.gob.mx

**137.Ms. Amezcua Orellana, Cintia**

Directora de Aspectos Comerciales, SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 52 55 56283910  
Fax: 52 55 5628 0694  
e-mail: cintia.amezcua@semarnat.gob.mx

**138.Mr. Baca Cuenca, Eduardo**

Consejero, Secretaría de Relaciones Exteriores  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 3686-5823  
e-mail: ebaca@sre.gob.mx

**139.Mr. Barrio Terrazas, Francisco**

Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de  
México en Canadá, Secretaría de Relaciones  
Exteriores  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: (613) 233-8988  
e-mail: fbarrio@embamexcan.com

**140.Ms. Bautista Calderón, Larissa**

Jefe de Departamento de Legislación, SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 56280860  
e-mail: larissa.bautista@semarnat.gob.mx

**141.Mr. Duarte Villarello, Mario**

Subdirector de Cooperación Económica,  
SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 56280600 ext.12201  
e-mail: mario.villarelo@semarnat.gob.mx

**142.Mr. Elvira Quesada, Juan Rafael**

Secretario de Medio Ambiente y Recursos Naturales,  
SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 54900912  
e-mail: c.secretario@semarnat.gob.mx

**143.Ms. Fernández Luiselli, Edda Veturia**

Coordinadora de Asesores del C. Secretario,  
SEMARNAT  
MEXICO, Distrito Federal, México  
Tel: 54900917  
e-mail: edda.fernandez@semarnat.gob.mx

**144.Mr. Flores Ramírez, Alfonso**

Director General de Gestión Integral de Materiales y  
Actividades Riesgosas, SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 5624-3377  
e-mail: alfonso.flores@semarnat.gob.mx

**145.Mr. Fueyo Mac Donald, Luis**

Comisionado Nacional de Áreas Naturales Protegidas,  
CONANP/SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 54497000 ext.17001  
e-mail: lfueyo@conanp.gob.mx

**146.Mr. Gavilán García, Arturo**

Subdirector de Estudios sobre Sustancias Químicas,  
INE-SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 54246400  
e-mail: agavilan@ine.gob.mx

**147.Ms. González Arce, Adriana**

Representación de la Secretaría de Economía en la  
Embajada de México en Canadá, Secretaría de  
Economía  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 16132357782  
e-mail: adriana@nafta-mexico.org

**148.Mr. Guerrero Cazares, Hernando**

Procurador Federal de Protección al Ambiente,  
PROFEPA  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 2615-20-95  
e-mail: procurador@profepa.gob.mx

**149.Mr. Lendo Fuentes, Enrique**

Titular de la UCAI, SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 56283906  
e-mail: ucai@semarnat.gob.mx

**150.Mr. Limón Aguirre, Mauricio**

Subsecretario de Gestión para la Protección Ambiental, SEMARNAT  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 56243545  
e-mail: mauricio.limon@semarnat.gob.mx

**151.Mr. Martínez, Porfirio**

Cónsul Encargado del Consulado General de México en Montreal, Secretaría de Relaciones Exteriores  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 288 2502

**152.Ms. Méndez Ávalos, Gloria María del Rosario**

Licenciada, Administración General de Aduanas / Administración Central de Operación Aduanera  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 52-55-5802-1480  
e-mail: gloria.mendez@sat.gob.mx

**153.Mr. Olmedo Octaviano, Felipe de Jesús**

Director de Inspección y Vigilancia de Sustancias Peligrosas en puertos, aeropuertos y fronteras, PROFEPA  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: (01-55) 2615-20-92  
e-mail: folmedo@profepa.gob.mx

**154.Mr. Piñera González, Carlos Jesús**

Representante de la Secretaría de Economía en la Embajada de México en Canadá, Secretaría de Economía  
Ottawa, Ontario, Canada  
Tel: 6132357782  
e-mail: carlos@nafta-mexico.org

**155.Mr. Posadas Urtusuastegui, Alejandro**

Representante de la SEMARNAT en Washington D.C., SEMARNAT  
Washington, District of Columbia, United States  
Tel: 728 1668  
e-mail: alejandro.posadas@semarnat.gob.mx

**JPAC DELEGATION**

**156.Ms. Angove, Linda**

JPAC Canada,  
Burlington, Ontario, Canada  
Tel: 905 634 7377  
e-mail: lm.angove@rogers.com

**157.Mr. Benarrous, Laurent N.**

JPAC Canada, Jones Lang LaSalle  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 667 5659  
Fax: 514 849 6919  
e-mail: laurent.benarrous@avisonyoung.com

**158.Ms. Coronado, Irasema**

JPAC Chair, University of Texas at El Paso  
El Paso, Texas, United States  
Tel: 915 747 7611  
e-mail: Icoronado@utep.edu

**159.Ms. Correa Sandoval, Adriana Nelly**

JPAC Mexico, Centro de Calidad Ambiental - ITESM  
Campus Monterrey  
Monterrey, Nuevo León, México  
Tel: 52 818 328 4032  
Fax: 52 818 359 6280  
e-mail: ancs@itesm.mx

**160.Mr. Garver, Geoffrey**

JPAC United States, University of Montreal & Laval Universities  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 582 0929  
e-mail: gginmont@sympatico.ca

**161.Mr. Gutiérrez Lacayo, Martín**

JPAC Mexico, Pronatura México, A. C.  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 555 635 5054  
e-mail: martingutierrez@pronatura.org.mx

**162.Mr. Hearn, Tim J.**

JPAC Canada, Hearn & Associates  
Calgary, Alberta, Canada  
Tel: 403 508 1940  
Fax: 403 508 1954  
e-mail: t.hearn@telus.net

**163.Mr. Lacy, Rodolfo**

JPAC Mexico, Centro Mario Molina  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 559 177 1670 x 114  
e-mail: rlacy@centromariomolina.org

**164.Ms. Marcus, Felicia**

JPAC United States, Natural Resources Defense Council  
San Francisco, California, United States  
Tel: 415 875 6100  
e-mail: fmarcus@nrdc.org

**165.Mr. Sandoval, Carlos**

JPAC Mexico, Consejo Nacional de Industriales Ecologistas  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 52 555 559 3611  
Fax: 52 555 575 2337  
e-mail: ecologia@conieco.com.mx

**166.Ms. Takvorian, Diane**

JPAC United States, Environmental Health Coalition  
National City, California, United States  
Tel: 619 747 0220  
Fax: 619 474 1210  
e-mail: DianeT@environmentalhealth.org

**167.Mr. Wright, Glen**

JPAC Canada, PrinterOn Corporation  
Kitchener, Ontario, Canada  
Tel: 519 504 5363  
e-mail: gwright@gpark.ca

**JPAC Consultant****168.Mr. Mould, Roy K.**

Consultant, Merides Business Solutions  
Toronto, Ontario, Canada  
Tel: 416 488 7753  
e-mail: rmould@rogers.com

**CEC DELEGATION****169.Mr. Brooks, Ned**

Program Manager, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: nbrooks@cec.org

**170.Mr. Cabrera, Orlando**

Program Manager, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: ocabrera@cec.org

**171.Ms. Daoust, Nathalie**

Council Secretary, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4310  
e-mail: ndaoust@cec.org

**172.Ms. David, Johanne**

Manager Editor, French, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: jdavid@cec.org

**173.Mr. Delgadillo, Eduardo**

Director, Administration and Finances, CEC,  
Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4354  
e-mail: edelgadillo@cec.org

**174.Mr. Embriaco, Riccardo**

Controller, CEC, Commission for Environmental  
Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: rembriaco@cec.org

**175.Ms. Fortson, Jacqueline**

Manager Editor, Spanish, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: jfortson@cec.org

**176.Mr. Goulet, Jean-Sebastien**

Web applications developer, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: jsgoulet@cec.org

**177.Ms. Hercules, Erika**

Back-up to Coordinator, Documentation Unit, CEC,  
Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4311  
e-mail: ehercules@cec.org

**178.Mr. Heredia, Marco Antonio**

Program Manager, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: maheredia@cec.org

**179.Mr. Jafry, Zakir**

Consultant, GIS Specialist, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514-350-4307  
e-mail: zjafry@cec.org

**180.Mr. Kirk, Douglas**

Manager Editor, English, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: dkirk@cec.org

**181.Ms. Morin, Jocelyne**

Assistant to the JPAC Liaison Officer, CEC,  
Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4366  
e-mail: jmorin@cec.org

**182.Mr. Neville, John**

Secondee, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Ciudad de México, Distrito Federal, México  
Tel: 52 555 659 5021  
e-mail: jneville@cec.org

**183.Ms. Orozco, Marcela**

JPAC Liaison Officer, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4305  
e-mail: morozco@cec.org

**184.Ms. Padulo, Joanne**

Communications Assistant, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4338  
e-mail: jpadulo@cec.org

**185.Ms. Pasos, Mireille**

Web Publisher, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4381  
e-mail: mpasos@cec.org

**186.Mr. Ratliff, Dane**

Director, SEM Unit, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4332  
e-mail: dratliff@cec.org

**187.Ms. Richardson, Karen**

Program Manager, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: krichardson@cec.org

**188.Ms. Robidoux, Lucie**

Project Coordinator, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: lrobidoux@cec.org

**189.Ms. Sánchez, Gabriela**

Coordinator, Documentation Unit, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4329  
e-mail: gsanchez@cec.org

**190.Ms. Schmidt, Karen**

Public Session Rapporteur, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: kschmidt@cec.org

**191.Mr. Solano, Paolo**

Legal Officer, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4321  
e-mail: psolano@cec.org

**192.Mr. Stoub, Jeff**

Coordinator Communications, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4327  
e-mail: jstoub@cec.org

**193.Mr. Teitelbaum, Benjamin**

Secondee, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4334  
e-mail: bteitelbaum@cec.org

**194.Ms. Vallée, Danielle**

Project Coordinator, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: dvallee@cec.org

**195.Mr. Viadas, Eduardo**

Media Liaison, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4331  
e-mail: eviadas@cec.org

**196.Ms. Vulpescu, Mihaela**

Assistant to Director of Programs/ NAPECA contact, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4357  
e-mail: mvulpescu@cec.org

**197.Ms. Wesson, Dolores**

Director of Programs, CEC, Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4320  
e-mail: dwesson@cec.org

*Logistics – CEC*

**198.Mr. Anghel, Cezar**

Computer Technician, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4351  
e-mail: canghel@cec.org

**199.Ms. Blandón, Rosa**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: rblandon@cec.org

**200.Mr. Charles, Frantzy**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: fcharles@cec.org

**201.Ms. Cimpian, Carmen**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: ccimpian@cec.org

**202.Ms. Ferrante, Simonetta**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4349  
e-mail: sferrante@cec.org

**203.Ms. Galvis, Mónica**

Public Participation Coordinator, CEC, Commission  
for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4368  
e-mail: mgalvis@cec.org

**204.Ms. Gingras, Chantal**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4311  
e-mail: cgingras@cec.org

**205.Ms. Lee, Linda**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: llee@cec.org

**206.Ms. Nichols, Marilou**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: mnichols@cec.org

**207.Ms. Paz-Miller, Liliana**

Logistics Coordinator, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4313  
e-mail: lpmliller@cec.org

**208.Ms. Sandoval, Itzia**

General Support, CEC, Commission for  
Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: isandoval@cec.org

**209.Ms. Sotelo, Olga**

Back-up to Logistics Coordinator, CEC, Commission  
for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec, Canada  
Tel: 514 350 4343  
e-mail: osotelo@cec.org